



PROJET PEDAGOGIQUE

IFPEK 2025-2026

**Institut de Formation en Pédicurie podologie, en
Ergothérapie et en Masso-kinésithérapie**



Table des matières

Partie 1 : UN PROJET PEDGOGIQUE INSCRIT DANS LA STRATEGIE DE L'IFPEK.....	4
1 Le projet partagé de l'IFPEK.....	5
1.1 Préambule	5
1.2 Affirmation des valeurs du projet de l'IFPEK	5
1.3 Prospectives d'évolution des formations dispensées à l'IFPEK	6
2. Les orientations pédagogiques des formations de l'IFPEK.....	8
2.1 Les objectifs d'apprentissage.....	8
2.2 Les méthodes pédagogiques actives.....	8
2.3 Les évaluations	11
2.3.1 Les modalités d'évaluations.....	11
2.3.2 Validation de la formation	11
2.4 L'interprofessionnalité	11
2.5 La formation professionnalisante en alternance.....	12
2.6 Les mobilités internationales.....	12
2.7 L'accompagnement des étudiants	13
2.8 L'évaluation de la pédagogie.....	14
3. Des formations intégrées dans un processus d'universitarisation.....	16
3.1 Le processus d'universitarisation.....	16
3.2 Les partenaires institutionnels	17
4. La gouvernance des instituts de formation et la vie étudiante.....	18
5. Les textes réglementaires.....	19
5. Les modalités d'admission.....	19
PARTIE 2 : UN PROJET PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN PEDICURIE- PODOLOGIE	21
1. Présentation de la profession de pédicure-podologue.....	22
2. Les objectifs pédagogiques de l'institut.....	23
3. Le référentiel de formation.....	24
4. L'organisation de la formation	25
4.1 La formation théorique et pratique à l'institut.....	25
4.2 La formation clinique.....	27
5. La composition de l'équipe pédagogique	28
PARTIE 3 : UN PROJET PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE	30
1. Présentation de la profession d'ergothérapeute	31

2. Organisation de la formation.....	32
2.1 Les objectifs d'apprentissage.....	33
2.2 L'organisation des études	36
2.3 L'équipe pédagogique.....	37
2.6 La formation clinique.....	40
PARTIE 4 : UN PROJET PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE.....	44
1. Présentation de la profession de masseur-kinésithérapeute	45
2. Les objectifs pédagogiques de l'institut.....	45
3. Le référentiel de formation.....	46
Les enseignements fondamentaux.....	47
Les sciences et ingénierie en kinésithérapie	47
Les approfondissements et professionnalisation	48
4. L'organisation et les choix d'orientations pédagogiques de la formation.....	48
4.1 En institut.....	49
4.2 En formation clinique	54
4.3 La formation en contrat d'apprentissage.....	56
5. La composition de l'équipe pédagogique.....	56
PARTIE 6 : ANNEXES :.....	58
Annexe 1 : le projet associatif 2023-2027	59
Annexe 2 : les textes réglementaires	61
1. Commun aux trois professions de l'IFPEK :.....	61
2. Spécifiques à la formation en Pédicurie-podologie	61
3. Spécifiques à la formation en Ergothérapie.....	62
4. Spécifiques à la formation en Masso-Kinésithérapie	62
Annexe 3 : Les maquettes de la licence de formation	63
1. La maquette de formation en pédicurie-Podologie.....	63
2. La maquette de formation en Ergothérapie.....	64
3. La maquette de formation en masso-kinésithérapie	65



Partie 1 : UN PROJET PEDGOGIQUE INSCRIT DANS LA STRATEGIE DE L'IFPEK



1 Le projet partagé de l'IFPEK

1.1 Préambule

Le projet pédagogique de l'**Institut de Formation en Pédicurie-podologie, Ergothérapie et Masso-kinésithérapie (IFPEK)** décline le projet associatif de l'établissement (cf : Annexe 1). Il est au service des formations aux métiers de la rééducation-réadaptation-réhabilitation. L'IFPEK ambitionne d'être reconnu comme un établissement de référence et d'innovation en matière de formation professionnelle et universitaire. Il se veut être un carrefour de compétences, d'expertises et de veille technologique et documentaire, au service des étudiants, des professionnels, des institutions ainsi que des partenaires institutionnels (ARS¹, Région, DREETS²), pour le plus grand bénéfice des usagers et de ses partenaires.

Le projet pédagogique de l'IFPEK est en lien avec les évolutions des politiques de santé publique qui influencent les modes d'exercice. Il répond également aux avancées technologiques qui modifient les pratiques professionnelles des métiers de la rééducation, réhabilitation et réadaptation actuels, et des nouveaux métiers à créer. Toutes ces évolutions influencent et modifient l'ingénierie pédagogique des instituts de formation initiale et continue.

Ce projet s'articule autour des **trois axes stratégiques** du projet d'établissement :

- Conforter et faire évoluer l'offre de service de l'IFPEK dans une logique de formation tout au long de la vie, dans l'interprofessionnalité et la mutualisation ;
- Renforcer la politique partenariale sur un territoire étendu ;
- Renforcer la recherche comme moyen intégrateur de chaque composante de l'IFPEK.

1.2 Affirmation des valeurs du projet de l'IFPEK

Le **projet stratégique** réaffirme l'appartenance de l'IFPEK au secteur privé non lucratif, ainsi que son attachement aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Les valeurs incontournables de l'Association sont les suivantes :

- Respect et bienveillance,
- Équité,
- Interprofessionnalité,
- Éthique professionnelle,
- Non-lucrativité,
- Engagement social,
- Accessibilité à la formation initiale.

Le **projet stratégique** de l'IFPEK donne les grandes orientations actualisées qui permettront de contribuer à sa mesure à la construction de l'avenir de nos professions.

L'IFPEK évolue dans un environnement naturellement en pleine évolution.

¹ Agence Régionale de Santé

² Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

1.3 Prospectives d'évolution des formations dispensées à l'IFPEK

L'observation de l'évolution des métiers et des formations amène à proposer des perspectives à court, moyen et long termes.

L'analyse prospective dessine quatre principales thématiques :

- L'évolution des professions,
- La transformation des pratiques en matière d'ingénierie de formation,
- Le développement de la recherche,
- La poursuite de l'évolution de l'organisation de l'IFPEK par la mutualisation de ses activités pédagogiques et administratives.
- La formation des étudiants en santé sur la base d'un socle commun universitaire

1.3.1 Prospective des professions

L'analyse de **l'évolution socio-économique et démographique du territoire breton** - en rapport avec les métiers de la rééducation, de la réhabilitation et de la réadaptation - montre certaines tendances qui impacteront les pratiques des professionnels formés par l'IFPEK et, par effets de système, l'ingénierie des formations initiale et continue proposées :

- Le choc démographique lié à des départs massifs en retraite ;
- La diminution des installations des professionnels sur certains territoires ;
- L'augmentation du nombre de personnes dépendantes
- Le renforcement des réseaux de coordination pour faciliter les parcours de soins des patients ;
- La rationalisation des dépenses de santé ;
- L'évolution des modèles économiques ;
- Le financement de nouvelles pratiques (télémédecine, télé-rééducation, nouvelles technologies).

L'évolution **socio-économique et juridique** liée à l'exercice des métiers impactera également nos pratiques des formations initiales et continues :

- Evolution des statuts des professions réglementées (loi santé 2016, etc.) ;
- Délégation des actes ;
- Textes référentiels /études et admissions.

Les conditions d'exercice des différents métiers évoluent et se renforcent :

- Articulation entre les différents modes d'accompagnement en interprofessionnalité entre le monde hospitalier (et centres de rééducation), les structures intermédiaires, les maisons de santé, le secteur libéral et le domicile (CPTS, MSP etc.) ;
- Formation des professionnels dans des approches, interventions et méthodes innovantes, de rééducation, réadaptation, rétablissement, réhabilitation ;
- Développement des actions de prévention et d'éducation pour usagers, patients, aidants familiaux et professionnels, l'entreprise et les services communautaires et sociaux ;

- Coordination entre les champs du médical, médico-social et du social, afin de favoriser une plus grande cohérence des politiques gérontologiques sur les problématiques liées à la dépendance.

L'évolution des pratiques professionnelles entraîne :

- Un renforcement des pratiques interprofessionnelles ;
- Une appropriation de la démarche de recherche et de l'« Evidence Base Practice » ;
- Une évolution des modèles d'intervention et des méthodes innovantes ;
- L'actualisation des connaissances, développement des compétences et des pratiques professionnelles tout au long de la vie (DPC) ;
- La réhabilitation en santé communautaire, dans les dispositifs sociaux et médicosociaux.
- La place des patients dans les politiques de santé ou de formation (patient partenaire, patient enseignant)

1.3.2 Prospective des ingénieries

Au niveau de la politique et de la stratégie des professions, on note une tendance à l'interprofessionnalité dans la formation en santé (rapport HAS de 2014) et à la formation à et par la recherche, vu comme des moyens de transformation du monde de la santé.

Il convient également de s'adapter aux évolutions de l'environnement professionnel, d'être proactifs et de concevoir des dispositifs et des parcours de formation innovants en s'appuyant, entre autres, sur les nouvelles technologies permettant de préparer les étudiants à leurs futures pratiques professionnelles (Arrêté du 10 novembre 2022, relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé).

1.3.3 Prospective en matière de recherche

En référence à la Grande conférence de santé de 2016, la recherche a un rôle central dans l'évolution et la reconnaissance de nos professions et de nos formations. Il s'agit :

- De produire des connaissances et des savoirs scientifiques tirés de la pratique et pour la pratique,
- D'améliorer la qualité et la pertinence des soins,
- De proposer aux étudiants une formation à et par la recherche.

1.3.4 Mutualisation organisationnelle des activités administratives et pédagogiques

La mutualisation a pour objectifs :

- De mettre en commun les moyens humains et matériels, sur les plans administratif et pédagogique,
- D'améliorer la cohérence des services entre eux,
- D'harmoniser les procédures,
- D'œuvrer à la mutualisation des modalités et moyens pédagogiques.

2. Les orientations pédagogiques des formations de l'IFPEK

2.1 Les objectifs d'apprentissage

Les objectifs d'apprentissage sont spécifiques à chaque formation et sont catégorisés par unités d'enseignement.

Au sein de chaque institut, chaque unité d'enseignement a des objectifs d'apprentissage qui lui sont propres. L'étudiant peut retrouver ces objectifs d'apprentissage dans la présentation de l'unité d'enseignement réalisée en début de semestre. Ils peuvent être cognitifs (savoirs), affectifs (valeurs et attitudes) ou psychomoteurs (habiletés physiques).

Ces apprentissages permettent à l'étudiant au terme de la formation de développer les compétences nécessaires pour l'exercice de sa profession.

2.2 Les méthodes pédagogiques actives

Afin de favoriser l'autonomie et la responsabilité dans l'apprentissage, l'IFPEK a choisi d'utiliser la méthode de la pédagogie active qui développe des compétences transversales comme la pensée critique, la prise de décision et la résolution de problèmes, essentielles dans les professions paramédicales, notamment en rééducation où l'analyse et l'adaptation sont primordiales.

La **pédagogie active** est une approche d'enseignement qui place l'apprenant au cœur du processus éducatif, en favorisant son engagement actif dans la construction des savoirs et des compétences. Contrairement aux méthodes passives, où l'étudiant est récepteur d'informations transmises par l'enseignant, la pédagogie active mise sur la **participation directe, la réflexion critique, et l'expérimentation**. Les apprenants sont amenés à résoudre des problèmes, à travailler en équipe, à collaborer sur des projets, ou à simuler des situations réelles, ce qui permet une meilleure assimilation des connaissances et leur application dans des contextes pratiques. Cette approche est fondée sur l'idée que l'apprentissage est plus efficace lorsque l'étudiant est actif dans son acquisition, en faisant appel à des expériences concrètes, des discussions interactives, et des activités réflexives.

Voici quelques exemples de méthode pédagogique active proposée à l'IFPEK :

- La simulation en santé

La **simulation en santé** est une méthode pédagogique qui utilise des scénarios réalistes et des environnements contrôlés pour former les professionnels de santé. En recréant des situations cliniques variées, la simulation permet aux apprenants d'appréhender des compétences techniques ou non comme la relation de soin.

Cette approche offre l'avantage d'une **formation immersive** où les erreurs peuvent être corrigées immédiatement et les compétences affinées dans un cadre sécurisant. En intégrant des aspects techniques et comportementaux, la simulation favorise un apprentissage actif et réflexif, améliorant la confiance et la compétence des futurs professionnels de santé. En outre, elle encourage la collaboration interdisciplinaire et la gestion du stress, préparant ainsi les apprenants à des situations réelles et complexes rencontrées dans le domaine de la santé.

➤ Le service sanitaire

Pour répondre à la prospective des ingénieries concernant la collaboration interprofessionnelle, l'IFPEK est partie prenante de l'intégration de ses étudiants dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé (SSES). Ce dispositif de formation, qui initie les futurs professionnels de santé aux enjeux de la prévention primaire et de la promotion en santé, permet l'acquisition de compétences communes et favorise ainsi l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité dans les apprentissages. La modalité pédagogique mise en œuvre par la méthode projet, le travail en équipe inter-filières médicale et paramédicale permettent de partager une culture commune autour d'un projet commun tout en participant à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé. Ce dispositif répond au décret n°2018-472 et Arrêté du 12 juin 2018, au décret n°2020-1667 et Arrêté du 22 décembre 2020 ainsi qu'au Rapport du Haut Conseil de la Santé Publique de septembre 2022.

➤ L'éducation thérapeutique du patient (ETP)

L'IFPEK propose la certification aux 40h en ETP à tous ses étudiants. L'objectif étant de former de futurs professionnels de santé capables de répondre à l'évolution des besoins en santé de la population en lien avec l'augmentation des personnes vivants avec une maladie chronique. Ces enseignements sont dispensés en inter-filière afin de continuer à favoriser l'acquisition des compétences collaboratives interprofessionnelles. L'IFPEK, engagé dans le partenariat patient dans l'enseignement supérieur, fait intervenir dans ce dispositif de formation une équipe de patients formateurs et partenaires afin d'enrichir les échanges auprès des étudiants.

➤ La recherche

La formation à et par la recherche est un axe fort des enseignements proposés à l'IFPEK. Cet axe répond aux directives des référentiels de formation des métiers de pédicure-podologue, ergothérapeute et masseur-kinésithérapeute, tout en accompagnant au mieux l'évolution des métiers de la rééducation vers la pratique basée sur les preuves. L'enseignement de la recherche à l'IFPEK présente quelques particularités remarquables :

- La majorité des enseignements est développée et réalisée par des formateurs-chercheurs en sciences de la rééducation, membres de l'équipe de recherche de l'IFPEK.
- Ces enseignements sont majoritairement réalisés de façon interprofessionnelle, avec les trois filières de formation, renforçant ainsi la connaissance des métiers de chacun et les compétences de travail collaboratif.

Ces enseignements de recherche tendent à :

- Comprendre l'intérêt de maîtriser les enjeux des méthodes de recherche, notamment à travers le modèle de pratique basée sur les preuves ;
- Développer les compétences permettant d'utiliser la littérature scientifique pour répondre à une question renseignant la pratique directe ou indirecte des métiers de la rééducation ;

- Construire les compétences à mettre en place pour élaborer un projet de recherche dans le cadre de la réalisation du travail de fin d'étude.

De façon plus globale, l'IFPEK s'est engagé, depuis plusieurs années, à soutenir la recherche dans les sciences de la rééducation, réadaptation et réhabilitation. Cela se matérialise aujourd'hui à travers l'existence d'une équipe de recherche au sein de l'Association, dans laquelle chaque membre assure des enseignements et réalise en parallèle des recherches, et où chaque profession enseignée est représentée. L'existence de cette équipe au sein de l'IFPEK permet de favoriser le ruissellement actif des connaissances actualisées de la science et de ses méthodes vers nos étudiants mais également vers les formateurs et chargés d'enseignement de l'établissement.

➤ Action de promotion des professions

Les actions de promotion des professions paramédicales occupent une place importante dans notre institut. Nous encourageons nos étudiants à s'impliquer activement dans des journées portes ouvertes, des salons étudiants, et des forums dans les lycées afin de présenter les métiers de la pédicurie-podologie, de l'ergothérapie et de la kinésithérapie. En participant à ces événements, les étudiants développent des compétences essentielles en communication et découvrent les enjeux de la promotion professionnelle. Ces actions, au-delà de leur utilité pour informer et inspirer les futurs candidats, sont également des opportunités pédagogiques enrichissantes, qui renforcent l'engagement et la fierté des étudiants envers leur futur métier.

➤ L'UE R1 "Sciences de la rééducation et de la réadaptation"

Cette UE a pour objectif de doter l'étudiant des fondements scientifiques, conceptuels et méthodologiques nécessaires à la compréhension et à la mise en œuvre des démarches de rééducation et de réadaptation. Elle aborde les modèles et concepts clés (CIF, PPH, contrôle moteur, plasticité, apprentissage), ainsi que l'analyse du mouvement et de la posture à l'aide d'outils technologiques spécialisés. Les étudiants y développent leur raisonnement clinique et leur démarche diagnostique, en s'appuyant sur une approche biopsychosociale et interprofessionnelle. À travers des situations cliniques, des études de cas et des travaux pratiques, cette UE favorise la mobilisation des savoirs et la construction d'une pratique réflexive. Elle constitue un socle essentiel pour former des kinésithérapeutes capables d'intervenir avec rigueur, sens critique et humanité dans les différents champs de la réadaptation.

➤ L'UE R2 – Santé numérique

Cette UE s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé. Elle vise à développer chez les futurs professionnels une culture numérique solide, indispensable à l'exercice des métiers de la rééducation dans un système de santé en pleine transformation digitale. Cette unité d'enseignement permet d'acquérir les principes fondamentaux de la e-santé, de comprendre les interactions entre technologie et pratiques de soin, et d'analyser les outils numériques au service du pilotage et de la coordination du système de santé. Elle aborde également les notions de protection des données, de cybersécurité et de cadre réglementaire, tout en sensibilisant les étudiants à la recherche et à l'innovation en santé numérique. Cette formation vise ainsi à renforcer les compétences éthiques, techniques et réflexives nécessaires à une pratique professionnelle moderne, sécurisée et collaborative.

2.3 Les évaluations

2.3.1 Les modalités d'évaluations

L'évaluation des étudiants repose sur une **diversité de modalités** afin de mesurer à la fois leurs connaissances théoriques, leurs compétences pratiques, et leur capacité d'analyse en situation professionnelle.

Les **contrôles de connaissance** permettent d'évaluer les acquis théoriques à travers des examens écrits ou des QCM, ciblant les notions fondamentales enseignées.

Les **mises en pratique** sont des évaluations où les étudiants démontrent leurs compétences techniques.

Les **présentations de projets** sont une autre forme d'évaluation, au cours de laquelle les étudiants, souvent en groupe, conçoivent et exposent un projet qui intègre des notions apprises tout en développant des compétences en communication et en gestion de projet.

Les **analyses de cas cliniques** visent à évaluer la capacité des apprenants à réfléchir de manière critique et à proposer des solutions adaptées à des situations concrètes rencontrées dans leur futur métier.

Les **auto-évaluations et évaluations lors de la formation clinique** permettent à l'étudiant de se situer dans son processus de formation et de mettre en avant ses acquisitions mais aussi ses difficultés.

Cette pluralité d'évaluations garantit une évaluation complète et progressive des compétences théoriques, techniques et comportementales nécessaires.

Ces méthodes d'évaluation sont présentées aux étudiants en début de chaque semestre lors de la présentation des unités d'enseignement.

2.3.2 Validation de la formation

La formation est validée par la **commission d'attribution des crédits** (CAC) qui se réunit chaque semestre.

Le **Jury d'attribution du diplôme** (JAD) valide le dernier semestre et l'ensemble du parcours de l'étudiant. (Arrêté des formations en annexe)

Dans le cadre de l'arrêté du 9 septembre 2021, un **jury universitaire** attribue le diplôme de licence aux étudiants entrés le cursus sciences pour la santé parcours rééducation et réadaptation.

2.4 L'interprofessionnalité

Pour certains enseignements, la formation intègre **dès la première année** un travail en **interprofessionnalité**, réunissant les étudiants de l'IFPEK, voire d'autres filières, notamment dans le cadre du **service sanitaire des étudiants en santé**, des enseignements en **Education Thérapeutique** du Patient (ETP) et lors de séminaire de travail comme par exemple le **séminaire annuel** organisé avec deux filières de l'IFPEK et la filière Pharmacie dont l'objectif est de projeter les étudiants dans une

simulation basse fidélité autour d'une situation clinique en lien avec des laboratoires de matériels médicaux.

Cette approche novatrice enrichit considérablement le parcours pédagogique, en favorisant la collaboration et la compréhension des rôles et compétences de chaque profession.

En travaillant ensemble sur des cas cliniques et des projets communs, les étudiants développent une vision holistique des soins de santé, apprennent à coordonner leurs interventions et à adopter une approche intégrée pour l'accompagnement des patients.

Cette expérience précoce en interprofessionnalité prépare les futurs professionnels à fonctionner efficacement au sein d'équipes multidisciplinaires, optimisant ainsi les résultats pour les patients.

En plus d'améliorer la qualité des soins, cette démarche contribue à la création d'un environnement d'apprentissage dynamique et coopératif, essentiel pour la réussite dans le domaine paramédical.

2.5 La formation professionnalisante en alternance

La **formation en alternance** est un modèle pédagogique qui combine des périodes d'apprentissage en centre de formation et des périodes de pratique en milieu réel.

Ce dispositif permet aux apprenants de mettre en application immédiate les connaissances acquises dans des situations professionnelles réelles, renforçant ainsi l'apprentissage par l'expérience. L'alternance offre un équilibre entre **théorie et pratique**, facilitant une meilleure assimilation des compétences techniques et comportementales requises dans leur domaine. Elle est particulièrement adaptée aux formations professionnelles, comme celles des métiers paramédicaux, où la maîtrise des gestes techniques, l'adaptation aux situations cliniques et l'interaction avec les patients sont essentielles.

En plus de favoriser une **insertion professionnelle rapide**, ce type de formation permet aux étudiants d'acquérir une compréhension plus profonde de leur futur métier.

2.6 Les mobilités internationales

L'association IFPEK a obtenu la charte Erasmus + pour le programme 2021-2027.

Notre institut propose aux étudiants motivés des **stages à l'étranger et des séjours d'études** dans l'Union Européenne et ainsi qu'à l'international.

Ces expériences internationales sont conçues pour enrichir le parcours académique de nos étudiants en leur offrant une perspective globale sur les pratiques paramédicales ainsi qu'un supplément à leur diplôme.

Les stages à l'étranger permettent aux étudiants de découvrir différents systèmes de soins, de confronter leurs compétences à des pratiques variées et de s'adapter à des **environnements culturels diversifiés**.

Les mobilités d'études, quant à elles, favorisent l'acquisition de compétences supplémentaires, l'amélioration des connaissances théoriques et le **développement de réseaux professionnels internationaux**.

Cette ouverture sur le monde contribue à la formation de professionnels de santé polyvalents, capables de faire preuve d'adaptabilité et de collaborer efficacement dans un contexte international.

En intégrant ces opportunités dans notre projet d'établissement, nous visons à préparer nos étudiants à exceller dans un environnement de travail de plus en plus globalisé et interconnecté.

Par exemple, la formation à l'IFE est approuvée par la World Federation of Occupational Therapists (WFOT).

2.7 L'accompagnement des étudiants

2.7.1 Formateur référent de l'étudiant

L'IFPEK a mis en place un dispositif de **formateurs référents**, dont le rôle est d'offrir un **accompagnement personnalisé et approfondi** à chaque étudiant.

Ces formateurs référents sont dédiés à fournir un soutien ciblé et individualisé, allant au-delà de l'enseignement traditionnel.

Ils interviennent pour **identifier les besoins spécifiques** de chaque étudiant, qu'ils soient professionnels, pratiques ou personnels, et mettent en place des stratégies d'accompagnement sur mesure.

Leur mission est de **faciliter l'intégration des compétences, aider à surmonter les obstacles**, et encourager l'épanouissement professionnel et personnel.

En établissant une relation étroite, les formateurs référents assurent un suivi régulier et attentif, contribuant ainsi à optimiser la réussite académique et à renforcer la confiance en soi des étudiants. Ce dispositif démontre notre engagement à offrir une formation de haute qualité, où chaque étudiant bénéficie d'un soutien adapté pour atteindre ses objectifs et s'épanouir pleinement dans sa carrière future.

2.7.2 Services ressources

Tout au long de leur formation, les étudiants bénéficient d'un soutien transversal par l'intermédiaire d'un pôle ressource dédié, appelé IRIS (Information, Recherche, Innovation et Soutien).

Le pôle IRIS regroupe les équipes du centre de ressources, de recherche et d'ingénierie pédagogique. Il est coordonné et articulé de façon à répondre au mieux aux besoins et questionnements des étudiants, qu'ils soient :

- **Documentaires**
- **Méthodologiques**
- **Pédagogiques**

- Techniques

Les étudiants ont la possibilité de consulter les membres du pôle IRIS au cours de temps identifiés ou de permanences individuelles.

Le pôle IRIS propose également différentes ressources et actions supportant le développement des étudiants au sein de l'IFPEK.

Sur le plan administratif, les services supports mutualisés accompagnent également les étudiants dans leur scolarité.

2.7.3 Référent handicap

Le rôle du **référent handicap** est essentiel pour garantir l'accessibilité et l'inclusion de tous les étudiants.

Ce référent est chargé de **recenser les besoins spécifiques** en matière d'adaptation pour les étudiants en situation de handicap, et les adaptations possibles à mettre en place pour l'IFPEK.

En travaillant en étroite collaboration avec les étudiants et les services de santé étudiant, le référent handicap évalue les demandes d'adaptation et coordonne les mesures à prendre.

Ce dispositif assure une prise en charge personnalisée et équitable, favorisant un environnement d'apprentissage inclusif et respectueux des besoins de chacun en fonction des adaptations que peut offrir l'IFPEK.

En intégrant ces mesures, nous réaffirmons notre engagement à offrir une formation accessible et adaptée, garantissant à tous nos étudiants la possibilité de réussir et de s'épanouir dans leur parcours académique et professionnel.

Pour accompagner les projets de vie des sportifs de haut niveau, l'IFPEK a pour engagement de proposer des aménagements adaptés à leurs contraintes sportives. Pour une réalisation efficace de ces aménagements, l'IFPEK est en partenariat avec la maison régionale de la performance (MRP) et le rectorat.

2.8 L'évaluation de la pédagogie

Pour assurer l'amélioration continue de nos méthodes pédagogiques, nous envoyons des **enquêtes en fin de semestre** afin d'évaluer la qualité du dispositif et nous avons également mis en place des **conseils de perfectionnement**.

Ces enquêtes permettent de recueillir les retours des étudiants sur divers aspects de leur formation, tels que l'efficacité des cours, la pertinence des supports pédagogiques, et la qualité du soutien fourni par les formateurs.

Les conseils de perfectionnement, quant à eux, regroupent des représentants des étudiants, des enseignants et des responsables pédagogiques pour discuter des résultats des enquêtes et proposer des recommandations concrètes pour l'amélioration.

En combinant ces deux outils, nous identifions les points forts de notre dispositif ainsi que les axes d'amélioration nécessaires, garantissant ainsi une formation toujours plus efficace et adaptée aux besoins des étudiants. Cette démarche de feedback régulier et de réflexion collaborative souligne notre volonté de créer un environnement d'apprentissage en constante évolution et amélioration.

La finalité des formations à l'IFPEK est de proposer un parcours de formation diplômant, préparant les étudiants à être des professionnels compétents dans les secteurs de la rééducation, réadaptation et réhabilitation, et à assurer des soins de qualité.

3. Des formations intégrées dans un processus d'universitarisation

3.1 Le processus d'universitarisation

L'universitarisation des formations initiales de l'IFPEK s'inscrit dans le **processus de Bologne**³ qui a pour but d'harmoniser le dispositif européen de l'enseignement supérieur et de faciliter la mobilité effective des étudiants, des chercheurs et des enseignants au sein de l'Union européenne.

Ce processus :

- Établit un lien plus étroit entre les **programmes** d'enseignement et les besoins du marché du travail ;
- Favorise un accès plus large à la **formation tout au long de la vie** ;
- Facilite la **mobilité** au sein d'une institution ou d'un pays, entre les institutions et les pays.

Dans ce cadre, et suite à la parution du décret du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, l'IFPEK propose une licence générale Sciences pour la santé, parcours sciences de la rééducation et de la réadaptation, en double diplomation piloté par l'Université de Rennes, l'Université Bretagne Sud et l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) de Rennes.

Ce projet d'expérimentation présenté et validé en commission consultative (16 juillet 2020) a été validé par l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations en santé, la mise en place d'enseignements en commun et l'accès à la formation par la recherche.

Les étudiants ayant validé une première année de licence en santé (PASS/LAS) intègre la deuxième année de licence sciences pour la santé option rééducation, réadaptation à l'IFPEK.

Les étudiants ayant validé une première année de licence autre que PASS/LAS peuvent prétendre via une commission de recrutement universitaire à entrer en deuxième année de licence sciences pour la santé option rééducation réadaptation à l'IFPEK.

³ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid124889/le-processus-de-bologne-questions-reponses.html>

3.2 Les partenaires institutionnels

➤ Le Conseil Régional

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés locales a transféré aux régions un certain nombre de responsabilités, telles que la répartition du **nombre d'étudiants** admis à suivre les formations paramédicales et l'attribution des **aides financières aux étudiants**, la délivrance des **autorisations** de création et de fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux, celles des **agréments** de leurs responsables, etc.

➤ L'ARS Bretagne

Elle contrôle la **conformité réglementaire** des dispositifs de formations des professions de santé, met en place, avec les partenaires, la **politique d'offre de formation** professionnelle sur la région. Un représentant de l'ARS préside les instances (ICOGI) de chaque filière de formation.

➤ La DREETS

Représentant de l'Etat, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi et des Solidarités (DREETS) assure la **délivrance des diplômes**.

➤ L'université de Rennes

Elle pilote les enseignements universitaires de la licence pour la santé option rééducation réadaptation pour les étudiants en double cursus et assure la délivrance de cette licence.

4. La gouvernance des instituts de formation et la vie étudiante

Les conditions de fonctionnement des instituts sont régies par l'arrêté du 17 avril 2018.

- **Une Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI)**

Cette instance valide :

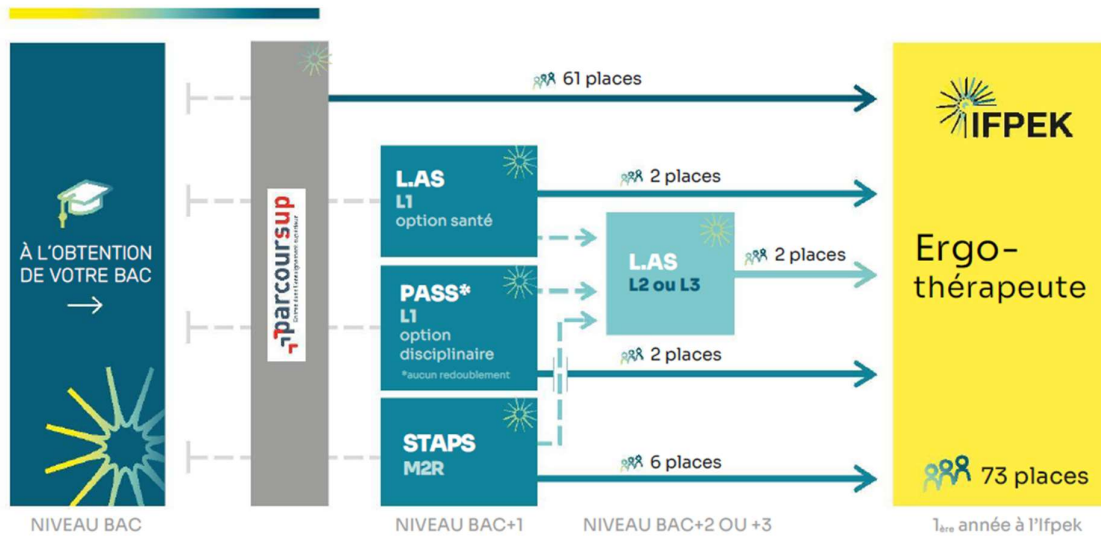
- Le projet pédagogique de l'institut
- Le règlement intérieur.
- La certification et la démarche qualité

Et donne un avis sur :

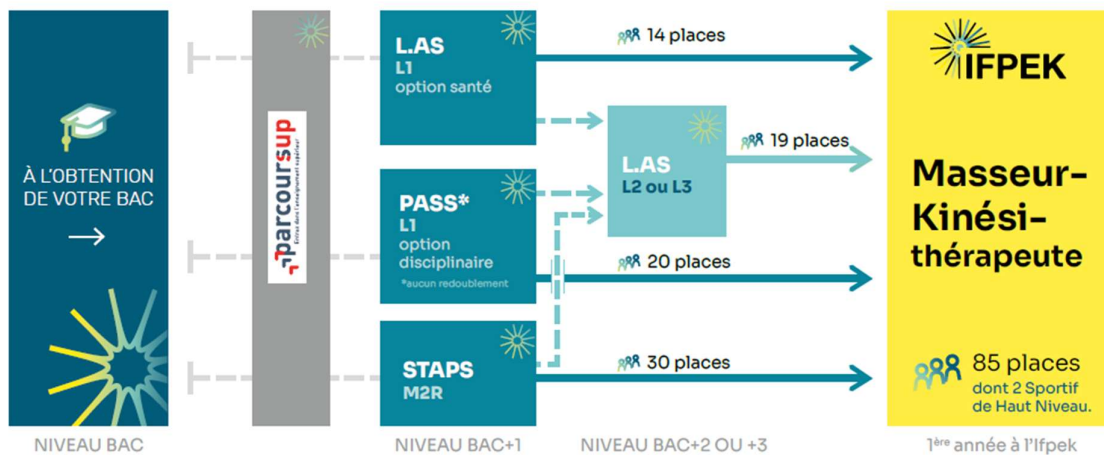
- L'utilisation des locaux et du matériel pédagogique.
- Le rapport annuel d'activité pédagogique.

- Cette instance comporte aussi 3 sections :
 - Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles
 - Une section disciplinaire
 - Une section relative à la vie étudiante, en commun entre les trois instituts

- Dans le cadre de cette gouvernance obligatoire, l'IFPEK et les étudiants ont créé des instances complémentaires interdisciplinaires et interfilières :
 - **Des organisations étudiantes** qui peuvent avoir un but général, associations d'étudiants, ou particulier, associations sportives et culturelles.
 - **La Section de Vie Etudiante au niveau de l'établissement (SVE)** qui est une émanation interfilières des sections de vie étudiantes des instituts et est présidé par la Direction Générale de l'IFPEK.
 - **La Commission d'Appui aux Projets Etudiants (CAPE)** venant offrir un accompagnement matériel et financier au développement des projets étudiants.
 - Assurer l'enregistrement de tous les projets de nature pédagogique portés par les étudiants de l'IFPEK.
 - Statuer sur les demandes d'aides financières, logistiques et techniques des porteurs de projets, dans les limites de ses attributions.
 - Mettre en réseau et orienter les porteurs de projets vers les bons interlocuteurs (internes et externes).
 - Participer à la visibilité et la valorisation des projets étudiants



+ 7 places en reconversion professionnelle



Reconversion professionnelle – Passerelle : voir informations sur le site internet



PARTIE 2 : UN PROJET PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN PEDICURIE-PODOLOGIE



1. Présentation de la profession de pédicurie-podologue

Référence : Référentiel d'activités des pédicures-podologues/Annexe I de l'arrêté du 5 juillet 2012

La pédicurie-podologie est une **profession de santé** qui intervient dans le domaine de la rééducation, de la réadaptation et de la réhabilitation.

Professionnel de santé, réalisant notamment des **soins de première intention**, le pédicurie-podologue intervient sur les pathologies et les manifestations locales et non systémiques liées au pied. Cette **prise en charge** peut être **éducative, préventive, curative**, nécessiter un traitement à long terme, ou relever de la recherche.

Les **compétences cliniques du Pédicurie-Podologue** doivent lui permettre de différencier une atteinte locale du pied d'une maladie systémique, de distinguer les pathologies relevant de traitements podologiques de celles relevant de la compétence du médecin.

L'exercice de la profession est soumis à l'inscription au tableau de l'**ordre national des pédicures-podologues**.

Le pédicurie-podologue exerce essentiellement en **cabinet libéral**, dans les réseaux ou dans des cabinets ou **maisons de santé pluridisciplinaires**. Il peut également être salarié dans un établissement de santé.

Les pédicures-podologues exercent leur métier dans le respect de leur **code de déontologie** défini par les articles R.4322-31 à R.4322-96 du code de la santé publique.

L'exercice est réglementé par les articles L.4322-1, R. 4322-1, D-4322-1-1 du Code de la santé publique et il respecte le champ d'intervention des autres professions réglementées. L'une des particularités de la profession de pédicurie-podologie est la possibilité qui lui est reconnue d'accomplir, sans prescription médicale préalable et dans les conditions fixées par le code de la santé publique certains actes professionnels.

Les professionnels peuvent entrer dans des parcours de formation complémentaire, ils peuvent également évoluer vers **l'enseignement** et/ou vers la **recherche**.

Dans le cadre de son activité professionnelle, le pédicurie-podologue est amené à élaborer un **diagnostic de pédicurie-podologie** et à mettre en place un **projet thérapeutique** sur le plan curatif et aussi, de manière préventive. Il réalise des actes de **soins de pédicurie**, des **bilans cliniques**, ainsi que des **appareillages** adaptés comme les **orthèses plantaires** ou semelles orthopédiques et de petits appareillages de protection ou de correction des déformations au niveau du pied et des ongles. Il **prescrit** et applique des topiques et des pansements.

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé est très importante pour notre profession puisqu'elle reconnaît le « diagnostic de pédicurie-podologie ». Elle modifie sensiblement la définition du métier : « Les pédicures-podologues analysent et évaluent les troubles morpho statiques et dynamiques du pied et élaborent un diagnostic de pédicurie-podologie en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied ainsi que de leurs interactions avec l'appareil locomoteur. »

La loi RIST du 19 mai 2023 ainsi que l'avenant 5 de la **convention nationale des pédicures-podologues** approuvé par l'arrêté du 31 août 2023 viennent conforter l'élargissement des compétences des pédicures-podologues :

- Un accès direct pour la prise en charge podologique
- La prescription des orthèses plantaires en première intention
- La gradation en première intention du risque podologique des patients diabétiques
- La prescription des séances de soins de prévention adaptées du risque diabétique
- La valorisation de nouveaux actes pris en charge par l'Assurance Maladie : syndrome mains-pieds pour les patients sous chimiothérapie, traitement des verrues plantaires.
- Le déploiement du télésoin et de la téléexpertise.

2. Les objectifs pédagogiques de l'institut

Le projet pédagogique de l'IFPP est construit à partir de **valeurs** et de **principes** qui s'articulent avec ceux de l'IFPEK et s'appuient sur les **orientations pédagogiques** des formations dispensées à l'IFPEK.

La formation se déroule sur 3 ans et est centrée sur l'alternance Théorique/Pratique/Formation clinique.

Les 3 années de formation sont validées par un **Diplôme d'état**. Elles conduisent à l'obtention d'un grade de Licence pour lequel nous sommes dans l'attente d'une validation par nos ministères de tutelle. Un conventionnement tripartite est effectif depuis le 31 août 2015 entre l'institut, la Région et l'Université.

La formation dispensée à l'IFPP-IFPEK s'appuie sur l'arrêté du **5 juillet 2012** et sur celui du **9 septembre 2021**. Ce dernier porte sur l'autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

Le projet prend en compte l'évolution des pratiques professionnelles dans les différents secteurs d'activité de la profession, dans le respect de la politique de santé publique.

Le projet pédagogique doit permettre à l'étudiant l'acquisition des compétences (**référentiel de compétences**) nécessaires à l'exercice de la profession de pédicure-podologue (**référentiel d'activités**) selon les modalités pédagogiques définies dans le **référentiel de formation**.

Le référentiel de formation permet une progression pédagogique cohérente dans le but d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Voici le détail des 10 compétences :

1. Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie
2. Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie
3. Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie
4. Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicurie-podologie et en santé publique
5. Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention

6. Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle
7. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
8. Gérer une structure et ses ressources
9. Coopérer avec d'autres professionnels
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

3. Le référentiel de formation

Le référentiel de formation des pédicures-podologue a pour objet la **professionnalisation** du parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de ses compétences à travers l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, d'attitudes et de comportements dans le domaine de la pédicurie-podologie.

L'**expérimentation** mise en place à partir de septembre 2023 a sensiblement modifié le référentiel de formation.

Si les finalités et les principes pédagogiques n'ont pas changé, **la structuration de La formation** a évolué et concerne, à partir de la rentrée 2025, les étudiants des 3 années de formation.

La déclinaison des domaines et unités d'enseignement est différente dans la cadre de l'expérimentation. C'est une vision macro du dispositif.

Structuration dans le cadre de l'expérimentation	
Promotions 2023-2026/2024-2027/2025-2028	
	Enseignements universitaires
A	Anglais
B	Sciences de la réadaptation
E	Droit et vulnérabilité (législation, éthique, déontologie)
F	Psychologie, Sciences de l'éducation
	Sociologie et anthropologie
	Santé publique / épidémiologie / économie de la santé
G	Organisation du travail et interprofessionnalité
	Conception d'une action de promotion à la santé
H	Initiation à la recherche

	Analyse de la qualité des données scientifiques et professionnelles
	Enseignements cœur de métier
UE 10 P	Sciences biomédicales
UE 11 P	Fondements et processus d'intervention en pédicurie-podologie
UE 12 P	Techniques d'intervention en pédicurie-podologie
UE 15 P	Posture professionnelle
UE 20 P	Formation clinique/Stages = 38 semaines

Dans le cadre de l'expérimentation, un **socle commun d'enseignements universitaires** est partagé avec les 3 filières de l'IFPEK et les IFSI qui entrent dans le dispositif.

Les étudiants en **simple cursus** bénéficient des mêmes enseignements que les étudiants en **double cursus**, seules les modalités d'évaluations changent.

4. L'organisation de la formation

La formation dispensée au sein de l'IFPP de Rennes s'appuie sur le mode de l'**alternance** : d'une part une **formation théorique et pratique** à l'institut sous forme de cours magistraux, de séances de travaux pratiques et dirigés ; d'autre part une **formation clinique** à la clinique de l'institut, en milieu hospitalier et extrahospitalier et en cabinet libéral. A cela, il faut rajouter les heures de **travail personnel**. Les heures de formation sont ainsi réparties comme suit dans le cadre de l'arrêté de 2012. L'**expérimentation** a modifié la répartition des enseignements et temps de formation clinique au cours des 3 années de formation.

Répartition du nombre d'heures au cours de la formation			
Semestres	Formation théorique	Formation clinique	Travail personnel
1^{ère} année	845	210	775
2^{ème} année	728	330	652
3^{ème} année	485	660	835
TOTAL	2058	1200	2262

4.1 La formation théorique et pratique à l'institut

L'acquisition des connaissances fondamentales se fait essentiellement sous forme de **cours magistraux**, en promotion entière. L'utilisation des TICE (Technologies d'Information et de

Communication en Éducation) permet de dispenser un enseignement interactif. Les enseignants ont la possibilité de mettre leurs supports de cours sur une plate-forme informatique (CORPUS) accessible via un identifiant et un mot de passe par les étudiants. Les documents mis en ligne concernent les cours et les documents complémentaires (articles en lien avec les contenus, références bibliographiques). Certains enseignants mettent les cours en ligne avant les séances. Les étudiants prennent connaissance du contenu des cours au préalable ce qui leur permet de préparer les questions relatives aux contenus. La démarche est identique pour les supports relatifs aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques. La crise sanitaire a développé l'hybridation des enseignements avec la réalisation de cours en distanciel mais aussi la mise en place de cours asynchrones. L'IFPP s'est appuyé sur les compétences des services transversaux de l'IFPEK pour accompagner les enseignements dans la quête de ces évolutions et de ces changements.

Les **travaux dirigés** et les **travaux pratiques** sont dispensés en groupe, soit en ½ promotion, soit en 1/3 de promotion, soit en 1/6 de promotion en fonction du type de séances qui sont encadrées soit par les formateurs permanents, soit par des intervenants extérieurs. Les étudiants travaillent seuls ou en binôme en fonction des situations demandées.

En TD d'appareillage en 1^{ère} et en 2^{ème} année, chaque étudiant réalise la technique à partir du modèle proposé par le formateur.

La réalisation des petits appareillages de 3^{ème} année est directement rattachée à la formation clinique. Les étudiants sont amenés à réaliser un certain nombre de **travaux écrits**, soit de manière individuelle (études de cas aux semestres 1-3 et 5), rapport de stage en milieu hospitalier au semestre 2 et mémoire de fin d'études dans au Semestre 6, soit en groupe en interpro ou en filière. Les étudiants travaillent en lien direct le collaboratoire ou le CRPD de l'IFPEK qui initient les étudiants à la recherche documentaire et forment les étudiants à l'utilisation du pack office. L'IFPEK permet aux étudiants d'acquérir des compétences autour du **numérique**. Certains travaux écrits font l'objet d'une présentation orale devant l'ensemble de la promotion. La réalisation de travaux écrits doit permettre à l'étudiant de se questionner sur sa propre pratique professionnelle et de développer un esprit réflexif.

Analyse des pratiques (APP) : Des temps de régulation de situations cliniques sont organisés en ½ ou 1/3 de promotion. Lors de ces séances, les étudiants présentent devant leurs pairs et le formateur une situation clinique rencontrée en stage. Ils font part de leur propre expérience. L'étudiant expose le cas clinique, propose sa démarche thérapeutique et met en avant les difficultés rencontrées lors de cette situation. Les autres étudiants, en lien avec le formateur, participent à la régulation de la situation présentée par leur collègue.

Travail personnel (TP) : Les enseignements s'appuient sur le travail personnel de l'étudiant. Des travaux personnels guidés (TPG) « permettent d'accompagner les étudiants dans la réalisation de travaux personnels en vue d'une mobilisation de savoirs... ». Ces temps concernent plus particulièrement les travaux d'écritures (rapport de stage d'initiation à la vie hospitalière au semestre 2, UI S2-S4, mémoire de fin d'études...) et les activités en lien là aussi avec le service sanitaire.

Régulation du projet professionnel de l'étudiant : Des temps d'échanges sont prévus avec Les référents pédagogiques et (ou) les formateurs en cours de formation, plus particulièrement avec les étudiants de 3^{ème} année, pour travailler sur le projet professionnel : remplacements, collaborations, installations, réalisations de CV, de lettres de motivation.

Partenariats-Conférences : Intervention des instances représentatives de la profession (Ordre professionnel, syndicats...) et des fournisseurs de l'IFPP auprès des étudiants. Ces interventions entrent dans le cadre de l'Unité Optionnelle. L'institut fournit le calendrier des congrès et conférences au

niveau national. Le service de formation continue de l'IFPEK met en place des journées d'études et une soirée thématique ouverte aux professionnels et aux étudiants.

4.2 La formation clinique

Elle se déroule soit à la **clinique de l'institut**, soit dans le cadre de stages **en milieu hospitalier ou extra hospitalier**, soit en **cabinet libéral**. Les roulements de formation clinique ont été modifiés à la rentrée 2024.

Les étudiants sont en situation de soins dès le mois de novembre de la 1^{ère} année, tout d'abord en observation puis de manière active dès la mi-novembre.

Que ce soit en soins ou en examen clinique, les étudiants travaillent soit en groupe, soit individuellement.

Les Mises en Situations Professionnelles individuelles permettent à l'étudiant de se trouver en situation d'exercice professionnel. Il gère seul la situation clinique. Ceci concerne principalement les étudiants de 3^{ème} année.

Les situations de groupe permettent aux étudiants de l'année supérieure de jouer le rôle de « tuteur » de l'étudiant de l'année inférieure (3^{ème} et 2^{ème} année vis-à-vis des étudiants de 1^{ère} année en soins et appareillages ; 3^{ème} année vis-à-vis des 2^{ème} année en examen clinique et appareillage). Ce rôle de « formateur » dévolue à l'étudiant lui permet de formaliser ses acquis et de verbaliser auprès de ses pairs (concept de médiation sémiotique). Le tuteur de stage intervient a posteriori pour réguler la situation.

Dans le cadre des stages à l'IFPP, les étudiants des 3 promotions gèrent le **secrétariat** de soins et d'examen clinique : accueil des patients, gestion des appels, prises de rendez-vous, encaissements des honoraires, réalisation des feuilles de caisses, utilisation de l'outil informatique pour la gestion des dossiers patients et des prescriptions, gestion des salles. A la fin de chaque stage, un temps de régulation est réalisé par le tuteur de stage.

Le stage en cabinet libéral. Dans le cadre du nouveau référentiel, chaque étudiant réalise un stage en cabinet libéral en 1^{ère} et 2^{ème} année et 2 stages en 3^{ème} année.

Chaque étudiant possède un **portfolio**. Ce document est destiné au suivi du parcours de formation de l'étudiant et à la capitalisation des compétences acquises pour l'obtention du diplôme d'état de pédicure-podologue. Le module My Komunoté du logiciel pédagogique Forméis va permettre à l'étudiant d'avoir accès à son e-portfolio.

Ce document fait le lien entre la formation dispensée à l'institut et les lieux de formation clinique, que ce soit à la clinique de l'institut ou en milieu hospitalier et extrahospitalier et en cabinet libéral.

Chaque étudiant est suivi par un formateur référent de formation clinique de l'institut.

Ce suivi se fait de manière transversale, un référent étant identifié pour chaque **activité : soins et petits appareillages** d'une part, **examen clinique et orthèses plantaires** d'autre part.

Le parcours de formation clinique de l'étudiant comporte des temps :

A la clinique de l'institut

- En soins et petits appareillages
- En examen clinique et orthèses plantaires
- Les consultations de soins ainsi que les petits appareillages et les orthèses plantaires sont facturées aux patients. Il est demandé un minimum de 5€ de participation à tous les patients. Des conventions avec certains établissements permettent à certains patients de bénéficier de tarifs adaptés.

En milieu hospitalier

- Centre Hospitalier Universitaire (Sites de Pontchaillou, de l'Hôpital Sud, de l'Hôtel Dieu, de la Tauvrais)
- Centre Hospitalier Guillaume Régnier

En milieu extrahospitalier

- Centre Eugène Marquis
- Pôle Saint-Hélier
- Piletière
- CHP Saint-Grégoire
- Centre médical et pédagogique Rennes-Beaulieu
- HEOL et PUZZLE

En cabinet libéral

- 1 à 2 stages par année de formation

L'encadrement est assuré par l'ensemble des membres de l'équipe de formateurs permanents et par 15 tuteurs pédicures-podologues libéraux. Les tuteurs sont rémunérés par l'IFPP, que l'intervention se fasse à la clinique de l'institut ou en milieu hospitalier et extrahospitalier.

5. La composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'institut est constituée d'un responsable pédagogique à temps plein et de 5 formateurs, représentant 4,2 équivalents temps plein.

Chaque formateur est en responsabilité d'**activités** en lien direct avec la **formation clinique** d'une part et d'**unités d'enseignements** en lien avec leur expertise d'autre part.

Les formateurs assurent également l'**accompagnement des étudiants** dans le cadre du suivi individualisé.

L'IFPP s'appuie sur les **services mutualisés** de l'IFPEK pour la mise en œuvre du projet pédagogique.

Des réunions d'équipe hebdomadaires permettent de coordonner la mise en œuvre de ces activités et de réguler le projet pédagogique. L'équipe travaille en étroite relation avec les personnels pédagogiques et administratifs de l'IFPEK.

Les **enseignements** sont dispensés :

- Par les **formateurs permanents** de l'IFPP, mais aussi le **personnel de l'IFPEK** c'est-à-dire de l'IFMK, de l'IFE, de l'équipe recherche et de certains services transversaux : Collaboratoire, CRPD, Qualité...
- Par des **intervenants extérieurs** qui viennent d'horizons divers : universitaires, professionnels de santé médicaux et paramédicaux dont pédicures-podologues, autres professionnels experts dans leurs domaines (experts-comptables, juristes...)

Les **encadrements de formation clinique** sont assurés par les formateurs permanents de l'institut et par des pédicures-podologues vacataires.

PARTIE 3 : UN PROJET PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE



1. Présentation de la profession d'ergothérapeute

L'ergothérapie est une profession paramédicale, dans les champs sanitaire, social et médicosocial, qui fonde sa pratique sur le lien entre la personne, l'activité humaine et la santé.

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui intervient tout au long du processus de rééducation, de réadaptation, de rétablissement, de réhabilitation des personnes en situation de handicap, présentant un dysfonctionnement physique, psychique ou social. Elle ou il a pour objectif de permettre aux personnes atteintes dans leur santé physique ou mentale de réaliser leurs activités (ou occupation selon la terminologie internationale) dans les domaines des soins personnels, des activités de la vie quotidienne, du travail et des loisirs. Elle ou il vise le maintien ou l'accession à un maximum d'autonomie et/ou d'indépendance de la personne dans son propre environnement social et/ou professionnel.

En tant que spécialiste du rapport entre l'activité et la santé, elle ou il mène des actions d'une part pour prévenir et modifier les activités délétères pour la santé et d'autre part pour assurer l'accès des personnes aux occupations et rendre possible leur accomplissement de façon sécurisée, autonome, indépendante et efficace.

1.2 Les principales missions de l'ergothérapeute sont les suivantes :

- **RÉÉDUCATION, RÉADAPTATION, RÉTABLISSEMENT, RÉHABILITATION** à destination de toute personne en **situation de handicap** et/ou présentant un **problème de santé** ;
- **PROMOTION** du développement, de l'adaptation, du maintien et de l'actualisation du potentiel des personnes en vue d'accomplir les activités quotidiennes (ou occupations) ;
- **ÉVALUATION** des capacités et dysfonctionnements de la personne, analyse des besoins et des habitudes de vie, de l'engagement de la personne, des facteurs environnementaux, des situations de handicap et de la participation sociale.
- **PROPOSITION** d'activités, d'actions de prévention, d'éducation, d'aménagement de l'environnement afin de prévenir la perte d'autonomie, et **permettre ou faciliter** :
 - La réalisation des soins personnels et des tâches domestiques,
 - Les déplacements, la communication, les loisirs,
 - L'accès ou le maintien en milieu scolaire et professionnel,
 - La pleine participation sociale et citoyenne.
- **CONCEPTION ET PRECONISATION** de solutions concrètes, d'aides techniques, humaines et animalières, d'assistances technologiques, de petit appareillage nécessaire à la QUALITE DE VIE au quotidien.
- **CONSEIL** de la personne, de son entourage, mais aussi des promoteurs de l'environnement. Les recommandations de l'ergothérapeute ont pour but d'atténuer ou d'éliminer les obstacles à l'activité humaine et de rétablir une adéquation entre la personne et son environnement.
L'ergothérapeute participe aux actions de promotion de la santé, de prévention ou de formation concernant les populations à risque de perte d'indépendance et/ou d'autonomie.

- **ACCOMPAGNEMENT** des personnes en situation de handicap à la participation sociale et à l'autodétermination.

1.3 Les secteurs d'activité des ergothérapeutes

Le développement de nouvelles problématiques dans le domaine de la santé, le rapprochement entre l'action sanitaire et le travail social, et la reconnaissance de nouveaux besoins, permettent d'envisager un besoin croissant d'interventions en ergothérapie dans notre société : développement de la psychogériatrie, progrès de la réanimation, augmentation de l'espérance de vie et donc des populations du 3ème et 4ème âges, scolarisation, activité professionnelle et intégration en milieu ordinaire de vie des personnes handicapées, etc. : les ergothérapeutes accompagnent ces évolutions et mettent leurs compétences au service des usagers.

Les secteurs d'activité des ergothérapeutes sont très variés :

- Centres hospitaliers généraux ou spécialisés,
- Cliniques et centres de réadaptation, hôpitaux de jour,

la tendance est de développer les liens entre les secteurs intra-hospitalier et extrahospitalier, avec les partenaires médicaux, médicosociaux et sociaux, et aussi l'accompagnement des personnes dans leur environnement de vie.

- Services de soins pour le retour et le maintien à domicile,
- Secteur libéral, réseaux de soins, équipes mobiles,
- CMP⁴, CATTP⁵, centres pénitentiaires, collectivités territoriales,
- Structures d'évaluation et de conseil, de prévention et d'éducation thérapeutique,
- Centres d'hébergement,
- Fabricants et distributeurs de matériel,
- Formation et recherche appliquée à l'ergothérapie,
- Santé communautaire

2. Organisation de la formation

La formation initiale en ergothérapie dispensée à l'IFE-IFPEK est conforme à ***l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'état d'ergothérapeute et l'arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.***

⁴ Centre Médico-Psychologique

⁵ Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

Elle permet :

- Une offre de formation lisible avec une inscription des diplômes au Répertoire National des Certifications Professionnelles (**RNCP**),
- Une construction structurée et correspondant aux **normes** actuelles,
- L'établissement de **référentiels** d'activités et de compétences,
- Des critères et procédures d'**évaluation** définies,
- Une construction permettant l'articulation avec le dispositif LMD⁶, dans le cadre d'un **conventionnement universitaire** permettant le grade licence pour tous les étudiants.
- Une ingénierie dans le cadre de l'arrêté du 9 septembre 2021 donnant l'accès aux étudiants ayant une première année de licence d'obtenir le diplôme de licence sciences pour la santé option rééducation/réadaptation.

Dans ce cadre, pour l'acquisition du grade licence, un conventionnement tripartite entre l'institut de formation IFE-IFPEK, la Région et l'Université est nécessaire. Cette contractualisation est effective depuis **août 2015** avec les universités de Rennes 1 (composante santé) et l'université de Rennes 2 (composante de sciences humaines) et la région Bretagne, pour une durée de cinq ans.

Pour l'acquisition du diplôme de licence science pour la santé option rééducation/réadaptation, une convention entre l'institut de formation IFPEK, la Région, l'Agence Régionale de santé et l'université de Rennes est effective depuis août 2021.

2.1 Les objectifs d'apprentissage

Selon le texte de *l'annexe III de la réforme du 5 juillet 2010*, les objectifs d'apprentissage sont les suivants :

Professionnaliser le parcours de l'étudiant,

- Construire progressivement les éléments de la **compétence** à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements en situation d'activité ergothérapique,
- Devenir un praticien autonome, **responsable** et réflexif,
- Développer des **ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles,
- Apprendre à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la **distance** professionnelle,
- Développer une **éthique** professionnelle lui permettant de prendre les décisions éclairées,
- S'exercer au raisonnement **clinique** et à la réflexion critique.

Pour y parvenir, la formation articule le contenu des Unités d'Enseignement délivré en Institut de Formation avec les apprentissages cliniques et techniques effectués en stage. C'est l'ensemble de ces deux modes de formation qui permet de développer des compétences et de mener à bien des activités dans des situations professionnelles déterminées et variées, en atteignant les résultats attendus.

L'ingénierie pédagogique est structurée autour de 6 domaines de savoirs pour offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition de dix compétences.

⁶ Licence – Master - Doctorat

Chaque domaine de savoirs est constitué d'unités d'enseignement (UE).

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel et est validée par des ECTS (European Credits Transfert System).

Domaines de savoirs
<ol style="list-style-type: none">1. Sciences humaines, sociales et droit2. Sciences médicales3. Fondements et processus sur l'étude de situations et des interventions ergothérapeutiques de l'ergothérapie4. Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute5. Méthodes de travail6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute
+ formation clinique (5 stages) 35 semaines + 1 semaine de stage Service sanitaire des étudiants en santé

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel, selon le schéma suivant :

Compétence 1 : Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique

UE 10.1 S1⁷ Structures anatomiques et fonctions organiques
UE 10.1 S2 - Structures anatomiques et fonctions organiques
UE 10.1 S3 - Structures anatomiques et fonctions organiques
UE 10.1 S4 - Structures anatomiques et fonctions organiques
UE 10.1 S5 - Structures anatomiques et fonctions organiques
UE 13.1 S1 - Initiation aux fondements de la pratique en ergothérapie
UE 11.3 S1 - Diagnostic et processus d'intervention en ergothérapie
UE 11.2 S1 - Méthodes et techniques
d'évaluation
UE 11.2 S2 - Méthodes et techniques
d'évaluation
UE 11.2 S3 - Méthodes et techniques
d'évaluation

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement

UE 14.5 S5⁸ – Ergonomie
UE 11.4 S1 – Analyse de l'activité en ergothérapie
UE 11.4 S2 – Analyse de l'activité en ergothérapie
UE 11.4 S3 – Analyse de l'activité en ergothérapie
UE 13.2 S1 - Modèles conceptuels
UE 13.2 S1 - Modèles conceptuels
UE 14.3 S1 - Techniques et outils d'aménagement de l'environnement
UE 14.3 S2 - Techniques et outils d'aménagement de l'environnement

⁷ Unité d'Enseignement n° 2.1 au Semestre 1 = la première année comporte les semestres 1 et 2, la deuxième les semestres 3 et 4, et la troisième les semestres 5 et 6.

⁸ Les unités d'enseignements du semestre 5 et 6 sont en cours de construction sur l'année 2024/2025 dans le cadre de l'expérimentation relative au décret du 9 septembre 2021. Elles seront peut-être amenées à recevoir quelques modifications.

Compétence 3 : Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie

UE 10.2 S2 - Dysfonctionnement des appareils musculo-squelettique et tégumentaire
UE 10.2 S3 - Dysfonctionnement des systèmes nerveux et sensoriel
UE 10.2 S4 - Dysfonctionnement cognitif et psychique
UE 10.2 S5 - Dysfonctionnement cardio-respiratoire et métabolique
UE 14.4 S5 - Médiation, relation et cadre thérapeutique
UE 12.4 S4 - Techniques de positionnement
UE 12.2 S3 - Techniques de rééducation et de réadaptation
UE 12.2 S4 - Techniques de rééducation et de réadaptation

Compétence 4 : Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques

UE 12.3 S4 - Traitement orthétique
UE 14.1 S1 - Aides techniques ou animalières et mobilité

Compétence 5 : Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique

UE G S1 – Santé publique / épidémiologie / économie de la santé
UE 14.4 S5 - Techniques et outils d'éducation thérapeutique en ergothérapie
UE 14.6 S5 - Gestes et soins d'urgence

Compétence 6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie

UE F S1 – Sciences humaines et sociales : sociologie, psychologie, sciences de l'éducation
UE 12.1 S3 - Techniques et outils de relation et de communication

Compétence 7 : Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle

UE E S1 - Droit et vulnérabilité (législation, éthique et déontologie)
UE E S2 - Droit et vulnérabilité (législation, éthique et déontologie)
UE G S3 - Organisation du travail et interprofessionnalité
UE 15.2 S6 - Méthodes et outils d'analyse de la qualité et traçabilité / élément de pharmacologie

Compétence 8 : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

UE H S1 – initiation à la recherche
UE H S2 – initiation à la recherche
UE H S5 – initiation à la recherche
UE H S6 – initiation à la recherche
UE A S1 à S6 - Anglais professionnel

Compétence 9 : Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

UE 15.3 S5 - Environnement institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute

UE 14.2 S4 - Méthodologie de projet dans la prévention des risques liés à l'activité physique professionnelle

UE G S2 – Conception d'une action de promotion à la santé

Compétence 10 : Former et informer

UE F S2 – Sciences humaines et sociales : sociologie, psychologie, sciences de l'éducation

UE 14.2 S1 et S2 – Prévention des risques liés à l'activité professionnelle

UE 14.4 S5 - Médiation, relation et cadre thérapeutique / Partie Education thérapeutique du patient

Des **unités d'intégration (UI)**, concourent à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Sont ainsi combinés et mobilisés les ressources, savoirs, savoir-faire, acquis progressivement dans les UE du semestre en cours et des semestres précédents.

- UI 11.6 S2 - Evaluation de situation, élaboration de diagnostic et conception d'un projet d'intervention
- UI 11.6 S3 - Conduite de relation, coordination et coopération
- UI 11.6 S4 - Conduite d'une intervention en ergothérapie
- UI 11.6 S5 - Démarche d'évaluation et de conseil, formation et Information

Pour chaque UE, **les contenus de cours et TD sont précisés**, en fonction du programme préconisé par le ministère (annexe V de l'arrêté du 5 juillet).

L'étudiant a un descriptif des contenus proposés à l'IFE, le taux horaire ainsi que les noms et fonctions des intervenants. L'ensemble est déposé sur la plate-forme numérique de l'IFPEK.

2.2 L'organisation des études

Les études préparatoires au diplôme sont organisées en **6 semestres de 20 semaines**.

C'est une **formation par alternance** avec⁹ :

Année	Formation théorique	Formation clinique	Travail Personnel
1 ^{ère} année	840 ^H	560 ^H	140 ^H
2 ^{ème} année	660 ^H	440 ^H	560 ^H
3 ^{ème} année	640 ^H	440 ^H	560 ^H

⁹ Les heures de la troisième année seront susceptibles d'évoluer au regard de la construction en cours en 2024/2025

2.3 L'équipe pédagogique

2.3.1 L'équipe interne

L'équipe est constituée de formateurs (8 ETP), un responsable pédagogique (1 ETP), un doctorant ergothérapeute (0,5 ETP).

Le service administratif est mutualisé au niveau de l'organisme gestionnaire

- **Missions de l'équipe pédagogique :**

Sous la responsabilité de la Responsable pédagogique de l'IFE, le formateur ou la formatrice se voit attribuer différentes responsabilités et missions. La finalité de son action est de permettre à l'étudiante la réalisation de son parcours de formation. L'équipe de l'IFE s'appuie sur les services mutualisés de l'IFPEK pour la mise en œuvre du projet pédagogique, ses différentes missions sont les suivantes :

- **Actions de coordination :**

- Participe à la mise en œuvre du projet pédagogique,
- Est en relation avec les personnels pédagogiques et administratifs de l'IFPEK,
- Collabore avec les intervenants extérieurs.

- **Actions de formation et d'enseignement :**

Mise en œuvre d'actions de formation : le formateur ou la formatrice enseigne dans le cadre de cours magistraux et anime des travaux dirigés dans des matières de prédilection, lesquelles s'appuient sur son expérience professionnelle passée et/ou actuelle (pour celles et ceux qui travaillent à temps partiel), et aussi sur ses formations initiales et supérieures.

Coordination d'Unités d'enseignement :

- Elle ou il est responsable de la coordination des enseignements théoriques et pratiques dispensés dans le cadre des Unités d'Enseignement attribués en fonction de ses compétences. Les situations de formation sont en lien avec l'enseignement, avec l'accompagnement pédagogique, avec les activités de recherche (appliquées à son secteur d'activité
- Les formateurs de l'IFE assurent des tâches de coordination pédagogique sur l'ensemble de la formation, en sus de leur activité directe d'enseignement.
- Le coordonnateur ou la coordinatrice d'UE est référent des contenus de formation dispensés dans chaque unité d'enseignement, des ressources humaines et matérielles. Elle ou il s'assure de la cohérence des cours et TD, des formes et supports pédagogiques, et de continuité des évaluations.
- Elle ou il participe à l'accueil des vacataires et à l'évaluation des dispositifs de formation concernés par la coordination des UE dont elle ou il est chargé.

Références des stages :

- Les référents des stages ont pour mission d'organiser, avec les étudiants, leur parcours de stage, pour que celui-ci soit à la fois en cohérence avec le référentiel de formation (3 domaines obligatoires) et leur projet professionnel. Les référents des stages travaillent en collaboration avec le Bureau des stages. Ils assurent également le lien avec les formateurs, la Responsable pédagogique de l'IFE, et les tuteurs de stages des structures d'accueil ;
- Elles ou ils développent un partenariat avec d'autres instituts de formation
- Elles ou ils visent à développer l'offre de stage notamment par le biais d'action d'information et de formation des tuteurs de stage (déplacements sur site, journée annuelle des tuteurs de stage, formation continue des tuteurs de stage paramédicaux) - instruction DGOS du 4 novembre 2016 -.

Les stages internationaux :

En lien avec le bureau des relations internationales de l'IFPEK, la référente des stages internationaux a pour mission :

- De suivre les conventions établies avec les instituts de formation en ergothérapie de Belgique (ELHA à Charleroi et Parnasse-ISEI à Bruxelles), les universités québécoises (Universités de Montréal et Université de Laval, ville de Québec) et l'ISPITS de Rabat
- De suivre les conventions établies avec le CNAO de Lomé au Togo, l'APAPE au Togo
- De développer de nouveaux partenariats par de nouvelles conventions avec le CNAO de Dakar (Sénégal), le centre Talibou Dabo de Dakar (Sénégal) et avec l'appui de l'ISPITS de RABAT pour des lieux de stage au Maroc
- D'organiser et d'assurer le suivi des étudiants sortants et entrants

· **Actions d'accompagnement des étudiants**

Suivi personnalisé de l'étudiant : responsable du suivi pédagogique de l'étudiant (**réfèrent pédagogique**)

Chaque formateur est chargé du **suivi pédagogique de l'étudiant**. Cette mission de réfèrent pédagogique est déclinée à plusieurs niveaux :

- **En relation directe avec l'étudiant comme évoqué dans la partie commune de ce projet.**

En relation avec les tuteurs de stages

- Assure la coordination avec l'établissement d'accueil ;
- Accompagne le tuteur dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation. S'assure de la traçabilité des évaluations de stage
- Régule les difficultés éventuelles : évaluations des compétences, relations avec les patients et avec l'équipe, difficultés de positionnement.

En relation avec l'équipe pédagogique et la direction

- Suit les résultats de l'étudiant et repère les étudiants en difficultés ;
- Trace les problèmes et en réfère en réunion pédagogique ;
- Est garant de la tenue du dossier de l'étudiant pour la validation des compétences lors des CAC ;
- Présente le dossier de l'étudiant en cas de difficultés lors de l'acquisition des savoirs ou en stage.

Chaque formateur suit entre 12 à 14 étudiants par promotion, qu'il accompagne pendant toute la formation, à raison d'au moins deux rendez-vous par année. En fonction de demandes spécifiques, le suivi pédagogique peut être plus important (stages, évaluations, difficultés).

2.3.2 Les chargés d'enseignement

Reflète de notre pratique professionnelle, en sus des formateurs permanents de l'IFE et des intervenants de l'IFPEK et des enseignants de l'Université, l'équipe des chargés d'enseignement est volontairement inter- et pluriprofessionnelle.

De **nombreux vacataires (163 en 2024)** : Médecins, cadres de santé, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, rééducateurs, psychologues, ergonomes, sociologue, infirmiers, responsables d'association, animateurs, etc. Ils interviennent de façon régulière ou ponctuelle à l'institut (2000 heures), en fonction de l'avancée des programmes et de la cohérence pédagogique.

2.3.3 Les partenariats

Les **partenariats universitaires** sont précisés dans le cadre du conventionnement universitaire.

Le réseau :

En plus de ce dispositif, nous avons également de **nombreux partenariats** avec les professionnels médicaux et paramédicaux (dont les ergothérapeutes des secteurs d'application), avec les réseaux de formation nationaux et internationaux, avec diverses instances administratives et associatives sportives, des communautés de commune, avec des professionnels de l'urbanisme, des établissements commerciaux et des associations d'utilisateurs.

Au cours de leur formation, les étudiants participent à des projets avec de nombreux partenaires, au niveau local, régional, et même international. Cette pédagogie par projets les implique dans le tissu professionnel et favorise une promotion de leur future profession.

2.6 La formation clinique

2.6.1 Le stage professionnel

Les stages participent à la professionnalisation du futur ergothérapeute (36 semaines).

- Ils instituent les engagements qui lient l'étudiant, l'institut de formation en ergothérapie et les terrains de stage. Ils doivent permettre à l'étudiant d'être acteur de sa formation ;
- Ils déterminent les résultats attendus et l'acquisition des compétences en situation professionnelle.

Le stage doit permettre à l'étudiant de :

- Acquérir des connaissances,
- Acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
- Exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- Centrer son écoute sur la personne soignée et de proposer des interventions de qualité,
- Prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- Reconnaître ses émotions, de les canaliser et de prendre la distance nécessaire,
- Mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,
- Confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels.

L'IFE se positionne sur l'alternance articulée ou associative qui intègre et tient compte des logiques et enjeux de tous les acteurs impliqués dans la formation. Cela nécessite des échanges et un **partenariat continu**, selon les missions du tutorat¹⁰ :

- Des missions de socialisation professionnelle, de transmission des pratiques professionnelles,
- Des missions d'accueil, d'organisation, de transmission, d'accompagnement, d'évaluation.

Les besoins de l'étudiant et les objectifs de stage sont formalisés :

- De manière générale, dans le **référentiel de compétences** et le **référentiel de formation**,
- De manière personnalisée, dans le **portfolio** que l'étudiant présente dès le 1^{er} jour de stage.

Les objectifs de stage sont négociés avec le tuteur ou la tutrice de stage à partir des ressources du lieu de stage. Ils sont rédigés par l'étudiant et inscrits dans le portfolio.

Durée et répartition des stages

Les stages ont une durée totale de 36 semaines soit 1260 heures réparties sur les trois années de formation.

- Première année : Semestre 2 : 4 semaines
- Deuxième année : Semestre 3 : 8 semaines
 Semestre 4 : 8 semaines
- Troisième année : Semestre 5 : 8 semaines
 Semestre 6 : 8 semaines

¹⁰ André GEAY, <https://www.cairn.info/tutorat-et-formations-paramedicales--9782804181673-page-53.htm?contenu=resume#>

Parmi ces cinq périodes de stage, 2 au maximum peuvent être fractionnées en fonction du projet de formation de l'étudiant.

Parcours de l'étudiant en stage

Le parcours de stage des étudiants comporte un stage minimum dans chacun des **trois domaines** suivants :

1. Soins de suite et de réadaptation (SSR), de courte ou longue durée ;
2. Soins en santé mentale : psychiatrie, pédopsychiatrie, gériopsychiatrie, psycho-gériatrie ;
3. Intervention sur des lieux de vie : domicile, hébergement, travail, scolarité, loisirs, etc.
L'étudiant s'adresse ici à des personnes qui se trouvent dans leur lieu habituel de vie ou qui font appel à des structures peu ou pas médicalisées. Entrent dans cette catégorie les stages en secteur libéral, en SSIAD¹¹, en entreprise, en école, en établissement pénitentiaire, etc.

Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine, soit **1 crédit de formation par semaine de stage**.

Agrément des stages :

Chaque terrain de stage est **agréé** par la Responsable pédagogique de l'IFE, quand l'ensemble des éléments suivants lui sont communiqués :

- **Qualification** : Les lieux de stage sont choisis parmi ceux qui sont reconnus qualifiant en fonction de ressources qu'ils peuvent offrir aux étudiants ;
- Une **charte d'encadrement** est établie entre l'établissement d'accueil et l'institut de formation partenaire. Elle est portée à la connaissance des étudiants et formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.
- Un **Livret d'accueil** spécifique à chaque lieu de stage est mis à disposition de l'étudiant. Il comporte notamment les :
 - Eléments d'information nécessaires au fonctionnement du lieu de stage,
 - Situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver,
 - Actes et activités qui lui seront proposés,
 - Eléments de compétences plus spécifiques qu'elle ou il pourra acquérir,
 - Liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage,
 - Modalités d'encadrement,
 - Règles d'organisation en stage.
- Une **convention de stage** tripartite est établie et signée par l'institut de formation, l'établissement d'accueil et l'étudiant. Elle précise les conditions d'accueil dans un stage précis et les engagements de chaque partie. Elle garantit les assurances contractées par l'institut de formation et par les étudiants.

Pour l'année universitaire 2020-2021, l'IFE a recensé 866 stages agréés par lui en France et à l'étranger, dont 255 en région Bretagne.

Les terrains de stage régionaux ou limitrophes sont préférentiellement proposés aux étudiants.

¹¹ Service de soins infirmiers à domicile

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant ou de la représentante de **l'établissement d'accueil**. Celle-ci ou celui-ci a pour rôle d'assurer la gestion administrative du stage : calendrier, lieu d'affectation, convention de stage, conditions d'accueil, etc.

La direction de **l'Institut de formation** demeure responsable de l'encadrement des étudiants en stage ; elle est garante de la charte d'encadrement.

2.6.2 L'encadrement de l'étudiant en stage

➤ Sur le lieu de stage :

Le tuteur ou la tutrice de stage est un ergothérapeute. Par dérogation, un autre professionnel peut être désigné. Dans cette éventualité, un formateur ou une formatrice peut assister le tuteur ou la tutrice pour la réalisation des évaluations.

Le tuteur ou la tutrice de stage est responsable de l'encadrement et du suivi de l'étudiant. Ses missions spécifiques sont décrites dans le portfolio.

Rôle du tuteur ou de la tutrice de stage :

- Accueille et intègre l'étudiant,
- Assure le suivi et la formation de l'étudiant,
- Guide l'étudiant dans l'analyse de ses pratiques par des entretiens réguliers,
- Réalise l'évaluation des compétences acquises,
- Communique avec le formateur référent afin de suivre le parcours de l'étudiant,
- Régule les difficultés éventuelles,
- Assure la coordination avec l'administration de l'établissement d'accueil.

Formation des tuteurs et tutrices

L'IFE propose tous les ans une journée pédagogique pour les tuteurs et tutrices de stage, professionnels des établissements d'accueil des stagiaires.

2.6.3 Le portfolio de l'étudiant

Le portfolio est un outil destiné au suivi du parcours de formation et à la capitalisation des éléments de compétences au cours des stages. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des interventions en ergothérapie. Pour le tuteur ou la tutrice et les formateurs ou formatrices, il est un outil de lisibilité et un guide.

Le **portfolio** comporte deux types de documents :

1. Des fiches à remplir avant, pendant et après chaque période de stage ; elles permettent d'apprécier les acquis et la progression de l'étudiant et de fixer des objectifs d'amélioration ou d'apprentissage.
Elles comportent :
2. Des grilles d'évaluation des compétences à remplir pour chaque stage conjointement par l'étudiant et le tuteur ou la tutrice en fonction des acquisitions.

Les éléments contenus dans le portfolio contribuent à l'établissement du bilan de fin de formation avant le passage devant le jury final.

Chaque semestre, le formateur référent fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il le **conseille** l'étudiant et le **guide** pour la suite de son parcours.

Le système d'**évaluation** simplifié comprend 3 niveaux d'évaluation en fonction des années de formation et un renforcement des ARPP (Analyse Réflexive des Pratiques Professionnelles).

2.6.4 L'apprentissage

En partenariat avec le centre de formation pour adultes de l'université de Rennes, l'IFE propose la **formation en apprentissage** si l'étudiant trouve un employeur. Le parcours de formation et l'alternance des stages en lien avec la formation ne changent pas. L'IFE veille au respect des **3 domaines obligatoires** dans le parcours de l'étudiant.

Le suivi est assuré par le référent pédagogique.

L'apprentissage peut se faire sur le deuxième semestre de la deuxième année et/ou sur la troisième année de formation.



PARTIE 4 : UN PROJET PEDAGOGIQUE SPECIFIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE



1. Présentation de la profession de masseur-kinésithérapeute

Le masseur-kinésithérapeute est un professionnel de santé qui intervient tout au long du processus de rééducation et de réadaptation du patient.

Dans le champ thérapeutique, le kinésithérapeute établit un bilan afin de réaliser un diagnostic kinésithérapique. À partir de celui-ci et en collaboration avec le patient, il fixe des objectifs de rééducation et/ou de réadaptation.

Le kinésithérapeute co-construit un programme de rééducation adapté au patient pouvant contenir des techniques passives (mobilisation, massage, thérapie manuelle, physiothérapie...) et des techniques actives (exercices actifs de renforcement spécifique, d'étirement, autorééducation...).

Il exerce en constante collaboration avec une équipe pluridisciplinaire autour du patient.

Il intervient aussi dans des actions de prévention et de promotion dans un cadre individuel ou collectif.

Son champ d'intervention est très large : musculo-squelettique, neuromusculaire, cardio-respiratoire tégumentaire et interne, pédiatrique, gériatrique....

Le kinésithérapeute accompagne les patients à toutes les étapes de la vie.

Née en 1946, la profession connaît depuis, des évolutions incessantes. De nouvelles missions et de nouvelles responsabilités s'offrent aujourd'hui au masseur-kinésithérapeute afin de répondre aux besoins de santé de la population confrontée au vieillissement et à l'augmentation des maladies chroniques.

2. Les objectifs pédagogiques de l'institut

La formation initiale en institut de formation a pour objectif principal de préparer les étudiants à l'acquisition et à la validation des 11 compétences clés définies dans le référentiel.

Ces compétences couvrent tous les aspects du métier de kinésithérapeute, de l'évaluation et du diagnostic kinésithérapique d'un patient à la conception et à la conduite de projets thérapeutiques adaptés à chaque situation clinique. Elles incluent également la capacité à promouvoir la santé, à mener des actions de prévention et à proposer des séances de rééducation efficaces.

Les étudiants doivent également démontrer leur capacité à communiquer efficacement avec leurs patients et les autres professionnels de santé, à fournir des prestations de conseil et d'expertise, et à réfléchir de manière critique sur leur propre pratique professionnelle pour l'améliorer continuellement. La formation met l'accent sur l'analyse de données scientifiques pour garantir une approche fondée sur les preuves, tout en développant les compétences en gestion d'une structure, en coordination interprofessionnelle, et en formation des pairs et des futurs professionnels.

Ces compétences, validées progressivement au cours du cursus, permettent aux étudiants de devenir des praticiens complets, autonomes et capables de répondre aux besoins variés de la population en matière de santé et de rééducation

Voici le détail des onze compétences :

1. Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
2. Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation
3. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
5. Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
11. Informer et former les professionnels et les personnes en formation

3. Le référentiel de formation

Le référentiel de formation est établi au regard du référentiel de compétences. Chaque unité d'enseignement contribue à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences.

Le référentiel de formation du diplôme d'État de masseur kinésithérapeute est constitué de 3 domaines de formation :

- ✓ Les enseignements fondamentaux,
- ✓ Les sciences et ingénierie en kinésithérapie,
- ✓ Les approfondissements et professionnalisation.

Les 3 domaines de formation sont donc déclinés sur 32 Unités d'Enseignement (UE). Ils sont répartis tout au long du cursus. Certaines UE font parties des enseignements de la licence, d'autres sont spécifiques à la formation de kinésithérapeute.

Le référentiel de formation offre une progression pédagogique cohérente dont l'objectif est l'acquisition des 11 compétences du référentiel.

L'**expérimentation** mise en place à partir de septembre 2023 a sensiblement modifié le référentiel de formation.

Si les finalités et les principes pédagogiques n'ont pas changé, **la structuration de La formation** a évolué et concerne, à partir de la rentrée 2024, les étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} année.

La déclinaison des domaines et unités d'enseignement est différente dans le cadre de l'expérimentation.

Dans le cadre de l'expérimentation, un **socle commun d'enseignements universitaires** est partagé avec les 3 filières de l'IFPEK et les IFSI qui entrent dans le dispositif.

Cette expérimentation permettra à tous les étudiants de valider une licence en sciences pour la santé parcours rééducation et réadaptation.

Les enseignements fondamentaux

UE F : Sciences humaines et sociales, Psychologie, Sciences de l'éducation, Sociologie et anthropologie

UE G : Analyse des besoins de santé d'une population, Action de promotion de la santé en interprofessionnalité et organisation du travail en interprofessionnalité

UE E : Droit et Vulnérabilité

UE 10.1 : Sciences biomédicales

UE 10.2 : Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie et cinésiologie)

UE 10.3 et UE15 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique

UE 14 : Droit, législation et gestion d'une structure

UE 16 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ neuromusculaire

UE 17 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire

UE 18 : Physiologies, Sémiologie, physiopathologies et pathologies spécifiques

Les sciences et ingénierie en kinésithérapie

UE 11 : Evaluations techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité

UE 19 et UE 31 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique

UE 20 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire

UE 21 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire

UE 22 : Théorie, modèles, méthodes et outils en réadaptation

UE 23 : Interventions spécifiques en kinésithérapie

UE 24 : Interventions du kinésithérapeute en santé publique

Les approfondissements et professionnalisation

UE A et UE 26 : Langue anglaise professionnelle

UE H et UE 27 : Initiation à la démarche de recherche, initiation à la recherche, analyse de la qualité des données, méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie

UE R1 : Sciences de la rééducation et de la réadaptation

UE R2 : Santé numérique

UE 20 et UE 30 : Formation clinique

UI 25 : Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention

UE 28 : Mémoire

UE 32 : approfondissement des enseignements sur une des quatre options proposées : Musculosquelettique (pratique en libéral), musculosquelettique (pratique dans le milieu sportif), neuromusculaire et les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire

4. L'organisation et les choix d'orientations pédagogiques de la formation

L'institut de formation initiale en kinésithérapie propose un parcours en alternance permettant aux étudiants d'allier théorie et pratique tout au long de leur cursus. Grâce à cette approche, les futurs professionnels développent leurs compétences en situation réelle, alternant des périodes de stage en structure de soins avec des sessions de cours académiques et des ateliers pratiques. Ce modèle pédagogique permet aux étudiants d'acquérir une compréhension approfondie des exigences de la pratique clinique tout en bénéficiant d'un encadrement par des formateurs expérimentés.

L'alternance favorise également le développement d'une posture professionnelle, en consolidant l'autonomie et en renforçant les aptitudes à l'analyse et à la prise de décision. Cette immersion progressive dans le milieu professionnel constitue une étape clé dans la préparation à l'accès direct et à la responsabilité des soins, en phase avec les attentes des patients et les évolutions du système de santé.

La formation construite en alternance propose 2985 heures à l'institut et 1435 heures en formation clinique sur des terrains de stages.

Année	Formation théorique	Formation clinique	Travail Personnel
L1 - Année de sélection à l'université			
L2	810 ^H	210 ^H	520 ^H
L3	735 ^H	385 ^H	420 ^H
M1	720 ^H	420 ^H	400 ^H
M2	720 ^H	420 ^H	400 ^H

La L2 et L3 sont construites à partir d'un nouveau référentiel en lien avec l'universitarisation. Enseignements en tronc commun avec la Licence santé : Anglais, sciences de la réadaptation, droit et vulnérabilité : législation, éthique, déontologie, sciences humaines et sociales : sociologie, psychologie et sciences de l'éducation, action de promotion en interprofessionnalité, analyse de la qualité des données.

Enseignements cœur de métier de la licence : Sciences biomédicales, sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie), sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique, évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité, stages cliniques.

4.1 En institut

4.1.1 Réflexion sur les méthodes pédagogiques proposées

L'institut de formation initiale en kinésithérapie adopte une approche pédagogique hybride qui engage activement les étudiants tout au long de leur parcours.

Une partie des **cours magistraux** est délivrée en **asynchrone**, sous forme de capsules vidéo, permettant aux étudiants de progresser à leur rythme et de revoir les concepts essentiels selon leurs besoins. Ces modules sont accompagnés de **temps de régulation en présentiel**, conçus pour encourager l'autonomie des étudiants et leur réflexion active sur les contenus étudiés. Cette mise en situation favorise un apprentissage où l'étudiant devient acteur de ses connaissances, ce qui contribue à développer son sens critique et sa capacité d'auto-évaluation.

En complément, les **cours magistraux en présentiel** sont repensés pour favoriser l'attention et la concentration des étudiants. L'équipe pédagogique s'efforce d'introduire des méthodes de facilitation de l'attention, telles que des pauses actives ou des activités de courte durée, afin de rendre ces sessions plus interactives et engageantes. L'objectif est de limiter la passivité souvent associée aux cours magistraux classiques et de stimuler les échanges, en lien direct avec les problématiques de santé et de soins.

Dans une logique d'**amélioration de la qualité des apprentissages** et de **renforcement de l'attention en présentiel**, l'IFMK s'engage dans une réflexion autour de la **diminution de l'utilisation des ordinateurs portables** pendant certains cours magistraux et travaux dirigés. Cette orientation vise à **favoriser l'écoute active, la participation orale et l'engagement cognitif** des étudiants, tout en encourageant la **prise de notes manuscrite**, reconnue pour son efficacité dans la mémorisation et la compréhension des contenus. La mise en œuvre de cette démarche se fera de manière **progressive et**


concertée, en identifiant les enseignements où une telle adaptation est pertinente au regard des objectifs pédagogiques. Elle s'accompagnera d'une **sensibilisation des étudiants et des formateurs** à l'usage raisonné du numérique, afin de trouver un **équilibre entre outils numériques et interactions pédagogiques** au service de l'apprentissage.

La **formation pratique en petit groupe** constitue un pilier essentiel du programme, axée sur l'acquisition de techniques professionnelles telles que les mobilisations. Dans cette configuration, **une charte** a été établie pour instaurer un **cadre de travail sécurisant et bienveillant**, en reconnaissant que le corps est un outil fondamental pour l'apprentissage en kinésithérapie. En expérimentant les techniques en tant que soignant et en tant que sujet, les étudiants apprennent à appréhender le corps de l'autre avec respect et précision. Cette dimension de savoir-être, intégrée dans les exercices de pratique, est cruciale pour développer une posture professionnelle respectueuse et empathique. Elle contribue à former des praticiens capables d'allier compétence technique et relation de soin, un atout majeur pour répondre aux exigences du métier.

CHARTRE KINE- TD / CM

CHARTRE FIXANT LE CADRE D'APPRENTISSAGE EN IFMK (CM, TD ET ÉVALUATION)

Durant la formation en kinésithérapie, le corps est un outil d'apprentissage permettant l'appropriation de techniques, de savoir-faire et de savoir-être. L'apprentissage des techniques passe à la fois par leur expérimentation en tant que sujet et en tant que soignant. L'acquisition d'un savoir-être dans le rapport au corps de l'autre est donc fondamentale et fait partie intégrante de la formation initiale.




POUR QUI ?
Formatrices / formateurs et étudiantes / étudiants

LE CONSENTEMENT

- **Éclairé** : présentation par le formateur des techniques et des zones découvertes
- **Réversible** : "Il n'est jamais définitif, on peut changer d'avis"
- **Libre** : sans pression du groupe ni du formateur. Il est donc possible de dire non.
- **Systématique** : à chaque fois, pour chaque nouvelle zone

RAPPORT AU CORPS

- Le corps n'est pas un objet.



Les propos discriminants, jugeants, insultants sont proscrits, quelque soit leur objet.

PRÉVENTION DES RISQUES INFECTIEUX

- Hygiène des mains
- Ongles coupés sans vernis
- Pas de bijoux
- Cheveux attachés
- Port du masque si on est malade

RESPECT DU MATÉRIEL

- Désinfecter la table, le tabouret et le matériel après utilisation

Etre en tenue de stage :

- Sous-vêtements : short court et près du corps, soutien gorge qui se dégrafe
- Chaussures qui tiennent au pied (facile à mettre et à enlever)

- Utiliser un drap propre personnel
- Remettre les tabourets sur les tables après chaque TD
- Ranger les coussins dans les étagères prévues

POSTURE PROFESSIONNELLE


- Engagement collectif à ce que les volontaires changent.
- Vocabulaire professionnel
- Avoir tout son matériel
- Secret professionnel
- Ponctualité : être en tenue au début du TD
- Affaires personnelles dans les casiers

- Non jugement
- Droit à l'erreur
- Bienveillance
- Changer de binôme à chaque TD
- Pas de portable

DROIT À L'IMAGE

- La prise de photo/vidéo/son doit être consentie par écrit

Cette charte a été réalisée en 2024 par des étudiants et des formateurs



IFPEK
INSTITUT DE FORMATION
MÉTIER DE RÉÉDUCATEUR
ET DE LA RÉADAPTATION

L'équipe pédagogique mène une **réflexion continue sur les modalités d'évaluation** afin de garantir la cohérence entre les objectifs d'apprentissage, le développement des compétences et la diversité des parcours étudiants. Cette réflexion vise à promouvoir des évaluations à la fois **rigoureuses, équitables et formatrices**, permettant aux étudiants d'identifier leurs acquis et leurs axes de progression. Une attention particulière est portée à la **progressivité des évaluations** entre les cycles, à la **variété des outils mobilisés** (contrôles de connaissances, mises en situation, études de cas, présentations orales, évaluations pratiques), ainsi qu'à la **transparence des critères** et des attentes.

Par ailleurs, l'IFMK favorise chaque année la **participation de ses formateurs à des congrès ou des formations externes**, plus ou moins certifiantes, ainsi qu'à des **échanges avec d'autres IFMK en France**. Ces dispositifs permettent aux enseignants d'actualiser leurs pratiques pédagogiques et, lorsque les

moyens humains et matériels le permettent, de **mettre en place des outils d'évaluation innovants**, adaptés aux compétences visées et aux besoins des étudiants.

4.1.2 Prise en compte des besoins des étudiants

Pour favoriser une communication continue et répondre aux besoins des étudiants, l'institut organise plusieurs dispositifs de suivi :

Un accompagnement personnalisé par un **formateur référent** pour chaque étudiant est institué. Ce formateur a pour mission d'accompagner l'étudiant dans son processus d'apprentissage en veillant à l'adaptation des méthodes de travail, à la définition d'objectifs clairs, et à la création de liens entre les aspects théoriques et pratiques de la formation (cf 2.7.1).

Un système de **forum** permet aux étudiants de poser leurs questions aux formateurs et d'obtenir des clarifications sur les enseignements, facilitant ainsi un suivi réactif et accessible.

Par ailleurs, des **rencontres régulières sont organisées avec les élus des promotions** pour recueillir leurs retours, qu'ils soient relatifs aux contenus pédagogiques, aux conditions d'apprentissage ou à tout autre aspect de la vie étudiante. Ce dialogue régulier avec les représentants permet à l'équipe pédagogique d'ajuster et d'améliorer constamment le dispositif de formation, tout en renforçant l'engagement et le sentiment d'appartenance des étudiants à leur parcours.

Cette démarche favorise une relation de proximité, garantissant une formation en phase avec les attentes et les besoins des apprenants.

Dans le cadre des **sections dédiées au traitement des situations pédagogiques**, des **réunions avec les représentants étudiants** ainsi que des **conseils de perfectionnement**, une attention particulière est portée à la **gestion du stress des étudiants** et à la **promotion de leur engagement dans la formation**. Ces échanges permettent d'identifier les besoins, de proposer des ajustements et de renforcer le bien-être étudiant, condition essentielle à la réussite pédagogique.

Plusieurs **mesures concrètes** ont été mises en place pour atteindre ces objectifs :

- Organisation de **travaux dirigés de révision** et d'**évaluations blanches** pour préparer sereinement les examens.
- **Disponibilité accrue des responsables d'année et des formateurs référents**, avec la mise en place de rendez-vous réguliers et de suivis individualisés à la demande.
- **Communication transparente** des notes avant les commissions d'attribution des crédits.
- **Veille attentive** sur la charge horaire hebdomadaire en présentiel et sur l'équilibre entre cours magistraux et travaux dirigés.
- **Consultation des copies** afin de favoriser une démarche réflexive sur les apprentissages.
- **Mise en place du TRECS** en fin de troisième année pour renforcer la préparation au mémoire.
- **Présentation systématique des unités d'enseignement** en début de semestre (objectifs, consignes, modalités et critères d'évaluation).

- **Accompagnement méthodologique** pour la préparation des travaux pratiques à partir des cours magistraux.
- **Mise à disposition de salles et de matériel** pour les révisions en autonomie.
- **Développement du contrôle continu** pour favoriser une évaluation progressive des acquis.
- **Publication anticipée des plannings**, afin de permettre aux étudiants d'organiser efficacement leur travail personnel.
- **Suivi pédagogique des absences injustifiées**, garantissant la régularité et l'investissement dans la formation.
- Enfin, la **mise en place par les étudiants d'un dispositif de tutorat** permettant un soutien par les pairs, favorisant entraide, motivation et engagement collectif.

Ces actions participent à la création d'un **environnement d'apprentissage bienveillant, structuré et stimulant**, où chaque étudiant est accompagné dans la construction de son parcours et soutenu dans sa réussite personnelle et professionnelle.

4.1.3 les orientations pédagogiques

- Le Raisonnement clinique :

Dans une volonté de renforcer la cohérence et la profondeur des apprentissages, l'institut a fait le choix de former les étudiants au **raisonnement clinique** dès le **premier cycle**. Issu des travaux de **Charlin et al. (2012)**, ce modèle met en avant un processus dynamique et complexe de réflexion permettant au futur professionnel de santé de **donner du sens à ses observations cliniques**, de **formuler des hypothèses**, puis de **prendre des décisions éclairées** et adaptées à chaque situation de soin. Le raisonnement clinique repose sur l'alternance entre la mobilisation des connaissances théoriques, l'analyse de la situation rencontrée et la mise en œuvre d'une démarche réflexive continue.

Ce modèle présente également l'intérêt de promouvoir une **approche intégrée**, à la fois **centrée sur le patient** – en considérant ses dimensions **biologiques, psychologiques et sociales** – et **fondée sur les preuves scientifiques**. Ainsi, il permet au futur professionnel de relier la compréhension globale de la personne à une pratique rigoureuse, actualisée et scientifiquement étayée.

Chaque **unité d'enseignement (UE)** rappelle et mobilise les **étapes du raisonnement clinique**, renforçant la **transversalité des apprentissages** et la **construction progressive de la compétence clinique**. Cette démarche développe chez l'étudiant une posture professionnelle fondée sur la **rigueur intellectuelle**, la **capacité d'analyse**, l'**esprit critique** et l'**autonomie décisionnelle**. En s'appuyant sur le modèle de Charlin et collaborateurs (*Clinical reasoning processes: unravelling complexity through graphical representation, Medical Education, 2012*), l'institut inscrit sa pédagogie dans une perspective **réflexive, humaniste et fondée sur les données probantes**, préparant ainsi les futurs professionnels à une **prise en charge globale, raisonnée et contextualisée** des patients.

- Intégration de tous les champs d'intervention dès le premier cycle

Conformément aux orientations du **référentiel de formation de 2015**, l'institut a fait le choix pédagogique de **débuter les enseignements en technologies fondamentales** à travers les **trois champs**

d'intervention de la masso-kinésithérapie : le **champ musculosquelettique**, le **champ neuromusculaire** et le **champ cardio-respiratoire tégumentaire et interne**. Cette organisation permet aux étudiants d'acquérir, dès le début de leur cursus, une **vision d'ensemble cohérente des grands domaines d'exercice** du kinésithérapeute et de comprendre la transversalité des principes d'évaluation, de raisonnement clinique et de prise en charge.

Ce choix vise à former des **kinésithérapeutes généralistes**, capables d'intervenir avec compétence dans la diversité des contextes cliniques et auprès de tout type de patient. En articulant ces trois champs dès le premier cycle, la formation favorise la **construction d'un socle commun de connaissances et de compétences**, tout en développant la **réflexion clinique**, la **performance technique**, et une **posture d'accompagnement centrée sur la personne**. Cette approche permet aux étudiants de donner du sens à leurs apprentissages et de s'engager dans une démarche professionnelle globale, cohérente et réflexive.

- Préparation des étudiants à l'accès direct

Depuis plusieurs années, l'IFMK anticipe l'évolution de la profession et prépare activement ses étudiants à l'exercice du **masseur-kinésithérapeute en accès direct**. Cette orientation se traduit par une **évolution des approches pédagogiques en sémiologie**, visant à renforcer la **qualité du raisonnement clinique** et la **maîtrise des compétences d'évaluation**. Les enseignements privilégient une démarche intégrative, permettant aux étudiants d'identifier les signes cliniques pertinents, de formuler des hypothèses diagnostiques, et d'orienter le patient de manière appropriée.

Des notions de **triage, de sécurité et de responsabilité clinique** sont également abordées afin de garantir un exercice autonome et sécurisé.

Dans cette dynamique, une **séance de simulation en santé** est proposée aux étudiants, leur permettant de mobiliser leurs connaissances dans des situations cliniques réalistes et de développer leurs compétences décisionnelles en conditions proches du réel.

Cette évolution pédagogique vise à doter les futurs professionnels des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la prise en charge directe du patient, en cohérence avec les exigences actuelles et futures du système de santé.

- Intervention en santé publique

L'**intervention en santé publique** constitue une orientation essentielle du projet pédagogique, visant à former des kinésithérapeutes acteurs de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique. En complément du **service sanitaire pluridisciplinaire de deuxième année**, cette unité d'enseignement initie les étudiants à la **méthodologie de projet** et à la **construction d'interventions collectives** ancrées dans les besoins d'un territoire. Par groupes, ils conçoivent soit un **support de vulgarisation scientifique** (infographie, vidéo), soit un **outil pédagogique autonome** accompagné d'un guide conforme au principe **FALC**. Ces supports sont **diffusés et utilisés dans des structures de santé, de formation ou auprès du grand public**, contribuant ainsi à la sensibilisation et à la prévention. Cette démarche favorise le développement des compétences en **communication, en analyse critique et en collaboration interprofessionnelle**, tout en renforçant la **responsabilité sociale et citoyenne** des futurs professionnels.

4.2 En formation clinique

La formation clinique au sein de l'institut est un élément clé du cursus, s'organisant autour de **sept stages en alternance avec les enseignements théoriques** dispensés à l'institut. Chaque étudiant effectue un stage par semestre, à l'exception de la quatrième année (K4), où le seul stage, le clinicat de 12 semaines, est positionné au semestre 8, entraînant l'absence de stage au semestre 7.

Cette structuration permet aux étudiants de mettre en pratique les compétences acquises en cours dans un cadre professionnel, avec un engagement à temps plein de 35 heures par semaine.

Les stages se déroulent dans des **milieux professionnels variés**, comprenant des établissements de santé tels que les centres de rééducation, les centres hospitaliers, et les cliniques, ainsi que des soins ambulatoires dans des cabinets libéraux, et même dans des clubs sportifs.

Les étudiants doivent **valider trois champs cliniques** avant la fin de leur troisième année : le champ musculo-squelettique, le champ neuromusculaire, et le champ respiratoire, cardiovasculaire, interne et tégumentaire.

Dès la première année, les étudiants sont affectés au même établissement pour les deux premières périodes de stage (stage 1 et stage 2). Cette organisation vise à faciliter leur intégration dans la structure d'accueil, en répondant aux objectifs de formation et aux compétences visées par la réforme.

Le choix des stages s'effectue par groupe de priorité sur une liste contraignante. Ainsi, les étudiants des niveaux K2, K3 et K4 choisissent leurs stages de l'année en cours un an à l'avance. Pour les étudiants de K1, l'affectation pour les stages 1 et 2 se fait dès la rentrée, offrant ainsi une visibilité annuelle sur les dates, lieux et champs cliniques de leurs stages.

Les objectifs, l'auto-évaluation et l'évaluation de stage sont formalisés :

- De manière générale, dans le **référentiel de compétences** et le **référentiel de formation**,
- De manière personnalisée, dans le **portfolio** que l'étudiant présente au tuteur dès le 1^{er} jour de stage.

Les objectifs de stage sont préparés en amont par l'étudiant accompagné par le formateur référent, puis négociés avec le tuteur ou la tutrice de stage à partir des ressources du lieu de stage. Ils sont rédigés par l'étudiant et inscrits dans le portfolio.

Durée et répartition des stages

- Première année :
Semestre 1 : 2 semaines
Semestre 2 : 4 semaines
- Deuxième année :
Semestre 3 : 5 semaines
Semestre 4 : 6 semaines
- Troisième année :
Semestre 5 : 6 semaines

Semestre 6 : 6 semaines

- Quatrième année : Semestre 8 : 12 semaines

L'étudiant peut proposer de réaliser des stages supplémentaires lors des périodes de congés.

Nous avons un partenariat établi avec 212 établissements différents.

Dans le cadre de notre démarche qualité pour la formation clinique, plusieurs actions sont mises en place afin de garantir un accompagnement optimal et un suivi rigoureux des stages.

Dès le début de la deuxième semaine de chaque stage, un **questionnaire de bien-être** est envoyé aux étudiants, permettant de recenser ceux qui rencontrent des difficultés. Ce premier point de contact est essentiel pour identifier rapidement les besoins de soutien ou les ajustements nécessaires, et ainsi offrir un accompagnement personnalisé aux étudiants en difficulté.

À la fin de chaque stage, une **enquête qualité** est également réalisée. Cette enquête permet de recueillir à la fois l'évaluation de l'investissement de l'étudiant dans son stage et son ressenti quant à la qualité de l'encadrement dont il a bénéficié. Les résultats de cette enquête servent non seulement à améliorer l'expérience des étudiants, mais aussi à affiner nos collaborations avec les structures de stage.

Pour cadrer l'accompagnement sur les terrains de stage en structure libérale, une **charte d'encadrement** a été co-conçue en partenariat avec l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) de Brest, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) et l'Ordre des Kinésithérapeutes. Ce document, fruit d'une collaboration étroite, pose les bases d'un encadrement de qualité, garantissant aux étudiants un environnement de stage sécurisé et propice à l'apprentissage.

Par ailleurs, nos formateurs responsables des stages effectuent des **visites régulières sur les terrains de stage**, permettant de maintenir un lien étroit avec les établissements d'accueil et de veiller au respect de cette charte. Ces visites favorisent également des échanges directs avec les tuteurs, les étudiants et les équipes sur place, renforçant le suivi et permettant d'adapter en temps réel notre dispositif d'encadrement. L'ensemble de ces actions contribue à maintenir des standards de qualité élevés pour nos stages, en veillant à ce que chaque étudiant bénéficie d'une expérience de stage enrichissante et formatrice, adaptée aux exigences professionnelles de la kinésithérapie.

Conformément au **référentiel de formation de 2015**, l'IFMK met en œuvre, à l'issue de chaque stage, des **groupes d'analyse de la pratique professionnelle (APP)**. Ces séances visent à permettre aux étudiants de **questionner leurs expériences cliniques**, **d'analyser les situations rencontrées** et de **comprendre les déterminants de leurs actions professionnelles**. L'APP ne se limite pas à un retour d'expérience : elle constitue un **espace structuré de réflexion collective**, favorisant la **mise en mots des pratiques**, **l'identification des processus décisionnels**, et la **construction de repères professionnels et éthiques**. Animés par un formateur formé à cette méthodologie, ces temps d'analyse contribuent à **développer la posture réflexive** de l'étudiant et à renforcer sa **capacité d'adaptation** dans des contextes de soins complexes et variés.

4.3 La formation en contrat d'apprentissage

En partenariat avec le centre de formation pour adultes de l'université de Rennes, l'IFMK propose une formation en apprentissage pour les étudiants qui trouvent un employeur. Le parcours de formation, ainsi que l'alternance des stages en lien avec celui-ci, demeurent inchangés. L'IFMK s'assure également du respect **validation des trois champs cliniques** obligatoires dans le parcours de chaque étudiant.

Le suivi pédagogique est assuré par le référent pédagogique, qui accompagne l'étudiant tout au long de son apprentissage.

L'apprentissage peut être mis en place dès la deuxième année de formation.

5. La composition de l'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique de l'institut est constituée d'une **responsable pédagogique** à temps plein et de **14 formateurs**, représentant un total de 10,7 équivalents temps plein.

Cette équipe diversifiée apporte une **richesse d'expertises**, car chaque formateur possède des spécialités et des méthodes pédagogiques distinctes, favorisant ainsi une approche d'apprentissage variée et adaptée aux besoins des étudiants.

Chaque formateur a en complément d'une charge de cours une **responsabilité d'unités d'enseignement**, dont voici les missions principales :

1. **Coordination des Cours** : Le responsable d'UE organise les contenus et les enseignements de l'unité en concertation avec les formateurs et intervenants. Il s'assure que les cours et les activités pédagogiques correspondent aux objectifs d'apprentissages définis dans le programme.
2. **Gestion et Suivi des Intervenants** : Il coordonne et supervise les intervenants de l'UE, en veillant à ce que chacun soit aligné avec le contenu de la formation et les méthodes pédagogiques.
3. **Évaluation des Étudiants** : Le responsable d'UE conçoit ou valide les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances pour son unité. Il veille à ce que les examens et les exercices d'évaluation soient en adéquation avec les objectifs pédagogiques et cohérents d'une année à l'autre.
4. **Suivi et Accompagnement des Étudiants** : En tant que référent pour son unité, le responsable d'UE est disponible pour répondre aux questions des étudiants, les guider dans leur compréhension des contenus, et les aider en cas de difficultés.
5. **Amélioration Continue de l'Unité** : En lien avec l'équipe pédagogique, le responsable d'UE collecte les retours des étudiants et analyse les résultats pour identifier les points

d'amélioration. Il participe aux réunions pédagogiques pour proposer des évolutions ou ajustements, tant sur le contenu que sur les méthodes d'enseignement.

6. Documentation et Conformité : Le responsable d'UE veille à la mise à jour de la documentation pédagogique (supports de cours, syllabus, référentiels) et s'assure que les contenus sont à jour des dernières recommandations professionnelles.

Certains formateurs ont la responsabilité d'une année de formation qui consiste à coordonner l'ensemble des enseignements et activités d'une promotion, assurant la cohérence pédagogique. Le responsable veille à la progression des étudiants, participe à la gestion et l'organisation des évaluations, et adapte les actions pédagogiques en fonction des besoins et des retours de la promotion. Des réunions régulières avec les élues de promotion sont organisées afin de maintenir un lien étroit avec les étudiants.

Deux formateurs sont responsables de la formation clinique des étudiants, A ce titre, ils organisent, coordonnent et supervisent l'ensemble des périodes de stage, en veillant à ce qu'elles répondent aux objectifs pédagogiques et aux exigences professionnelles de la formation. Le responsable assure un suivi des étudiants en stage, coordonne avec les tuteurs et évalue la qualité des terrains de stage pour garantir une expérience formatrice et adaptée aux besoins des apprenants.

Les formateurs assurent également l'**accompagnement des étudiants** dans le cadre du suivi individualisé et sont chargés d'enseignement.

L'IFMK s'appuie sur les services mutualisés de l'IFPEK pour la mise en œuvre du projet pédagogique.

Des réunions pédagogiques d'équipe hebdomadaires permettent de coordonner la mise en œuvre de ces activités et de réguler le projet pédagogique. L'équipe travaille en étroite relation avec les personnels pédagogiques et administratifs de l'IFPEK.

En complément de cette équipe interne, l'institut collabore également avec des **experts cliniciens et universitaires** qui interviennent tout au long de la formation. Ces intervenants apportent une valeur ajoutée significative, en offrant aux étudiants un accès à des connaissances de pointe et à des pratiques contemporaines dans le domaine de la kinésithérapie.

Ce mélange d'expériences et de compétences contribue à créer un environnement d'apprentissage dynamique et enrichissant, essentiel pour préparer les futurs professionnels aux défis de leur métier.



PARTIE 6 : ANNEXES :



Annexe 1 : le projet associatif 2023-2027

Le projet associatif se définit autour de 8 axes stratégiques :

Axe 1 : Un processus d'universitarisation des formations recherchées et renforcées.

- Universitarisation : poursuivre la collaboration avec les universités, les laboratoires en préservant l'ADN de l'IFPEK.
- Ancrer la recherche dans les futures pratiques professionnelles des étudiants.
- Former les étudiants à une approche Réflexive et répondre aux réalités de terrain.
- Développer la recherche en lien direct avec les établissements de soins, la recherche constituant un levier d'attractivité et de fidélisation des futurs professionnels.

Axe 2 : Une ouverture de l'IFPEK sur son territoire et un rôle accru au sein de l'écosystème sanitaire et médico-social.

- Développer la visibilité de l'IFPEK sur le territoire régional, national et international.
- Asseoir le rôle politique de l'institut et renforcer les liens avec les tutelles.
- Positionner l'IFPEK comme plateforme de ressources et d'échange pour les pédicure podologue, ergothérapeute et masso kinésithérapeute auprès des professionnels du territoire.
- Une ouverture vers de nouveaux partenaires : les entreprises, les acteurs du secteur du handicap, les associations sportives...

Axe 3 : Une interdisciplinarité affirmée et renforcée entre les filières, qui s'étend également à un collectif intermétier au sein de l'institut.

- Un décloisonnement des organisations, des équipes et des étudiants est recherché.
- Développer l'interprofessionnalité et travailler ensemble, tout en préservant les identités propres à chaque profession à tous les niveaux : étudiant, formateur, communauté de pratique...
- Une forte synergie entre tous les acteurs tant dans le fonctionnement quotidien que dans le développement stratégique visé.
- Un renforcement des liens avec les étudiants des autres filières du soin et du social.
- IFPEK, un des porteurs essentiels de la licence en sciences de la rééducation

Axe 4 : Des méthodes pédagogiques innovantes, de proximité et ancré dans la pratique.

- Conforter l'IFPEK dans son rôle pionnier en termes d'innovation pédagogique.
- Pour suivre le développement de la cellule d'appui à l'innovation pédagogique.
- Renforcer le suivi étudiant individualisé

Axe 5 : Une place prépondérante aux patients au sein des enseignements dispensés , pour faire suivre la démocratie sanitaire au sein de l'institut.

- Ancrer la formation dans le prisme de l'expérience patient, et du patient partenaire.

- Inscrire dans les schèmes de pensées et de pratiques des étudiants le rôle des usagers dans leur prise en charge.
- Apporter aux étudiants une vision très concrète de leur futur métier au sein du système de santé et donner du sens.

Axe 6 : Une formation proactive concernant les évolutions et les révolutions des métiers de la rééducation : besoin de santé, modes de prise en charge, mais également posture soignante.

- Garantir un alignement continu du continu de la formation aux évolutions des métiers de la rééducation.
- Accompagner les étudiants dans leur posture professionnelle future, pour savoir prendre soin d'un patient comme prendre soin d'eux-mêmes en tant que soignant.
- Adaptation de l'IFPEK aux transformations et aux évolutions en cours :
 - virage numérique et robotique
 - réalité virtuelle
 - réingénierie des formations
 - télé rééducation

Axe 7 : Le développement d'une offre de formation continue étendue, innovante, diversifié du point de vue des publics auxquels elle s'adresse.

- Renforcer la structuration de l'offre en réponse aux attentes et aux besoins de professionnels du territoire.
- Faire évoluer l'offre de formation continue pour atteindre une taille critique de fonctionnement.
- Développer les formations à distance.
- Adaptez l'offre de FC aux évolutions des pratiques professionnelles.
- Renforcez la visibilité du service FC sur le territoire.
- Toucher de nouveaux publics, notamment à travers des thématiques portant sur la prévention.

Axe 8 : Un développement de l'activité, à travers des activités déjà en place et la création de nouvelles offres.

- Diversification possible des activités de l'IFPEK : FC, nouvelle filière, innovation...
- renforcer l'image de l'IFPEK comme acteur incontournable dans les champs de la formation et du paramédical.
- Permettent une diversification des revenus.
- Consolidez les liens avec les tutelles : Conseil régional.

Annexe 2 : les textes réglementaires

1. Commun aux trois professions de l'IFPEK :

- Article R. 4331-1 du code de la santé publique,
- **Arrêté du 9 septembre 2021 (modifié par l'arrêté du 26 avril 2022)** portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
- **Arrêté du 10 juin 2021** portant disposition relative aux autorisations des instituts et d'écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leurs directeurs, en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du Code de la Santé Publique.
- **Arrêté du 17 avril 2018** relatifs à la gouvernance des instituts de formation paramédicaux
- **Arrêté du 12 juin 2018** relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- **Arrêté du 31 juillet 2009** relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire, d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur

2. Spécifiques à la formation en Pédicurie-podologie

- **Arrêté du 31 août 2023** portant approbation de l'avenant n° 5 à la convention nationale organisant les rapports entre les pédicures-podologues libéraux et l'assurance maladie signée le 18 décembre 2007
- **LOI n° 2023-379 du 19 mai 2023** portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé en son article 11, modifie les compétences des pédicures-podologues.
- **Arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts
- **Décret n°2012-848 du 2 juillet 2012** relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- **Arrêté du 5 juillet 2012** relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue
- **Arrêté du 21 décembre 2012** modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987 relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme de Pédicure-Podologue et d'autres professions paramédicales
- **Arrêté du 27 avril 2012** relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme de Pédicure-Podologue et d'autres professions paramédicales
- **Arrêté du 23 décembre 1987** modifié relatif à l'admission dans les écoles préparant au Diplôme d'Etat pédicure-podologue et d'autres professions paramédicales
- **Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé**
Modification de l'article L4322-1 du code de la santé publique (Article 124)

- **Arrêté du 17 novembre 1987** paru au JORF du 28 novembre 1987 page 13906 et fixant la liste des topiques à usage externe pouvant être prescrits et appliqués par les pédicures-podologues.
- **Décret n°85-631 du 19 juin 1985** paru au JORF du 23 juin 1985 page 6970 relatif aux actes professionnels accomplis directement par les pédicures-podologues

3. Spécifiques à la formation en Ergothérapie

- **Arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts
- **Arrêté du 27 avril 2012** relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'ergothérapeute
- Arrêté du 21 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987 relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat d'ergothérapeute
- **Arrêté du 5 juillet 2010** relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute,
- **Décret n° 2012-907 du 23 juillet 2012** modifiant l'annexe du décret n° 2010-1123 du 23 septembre 2010, relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplômes relevant du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique.
- **Décret du 21 Novembre 1986** (J.O. du 23.11.86) n° 86.1195 fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer les actes professionnels en ergothérapie

4. Spécifiques à la formation en Masso-Kinésithérapie

- **Arrêté du 21 août 2023** portant approbation de l'avenant n° 7 à la convention nationale organisant les rapports entre les masseurs-kinésithérapeutes libéraux et l'assurance maladie signée le 3 avril 2007
- **Le livre III** du code de la santé publique
- **L'arrêté du 21 avril 2007** relatifs aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- **L'arrêté du 31 décembre 2015** relatifs aux modalités d'accès par voie universitaire.
- **L'arrêté du 2 septembre 2015** relatif au Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute
- **L'arrêté du 17 janvier 2020** relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
- **Décret n° 2021-1085 du 13 août 2021** relatif au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute conférant le grade de master

Annexe 3 : Les maquettes de la licence de formation

1. La maquette de formation en pédicurie-Podologie

Maquette pédagogique IFPP Licence Sciences pour la santé-Parcours rééducation, réadaptation IFPEK Rennes											
Enseignements	UE	Intitulé	Positionnement dans les semestres								
			L1S1	L1S2	DE-S1/L2-S3	DE-S2/L2-S4	DE-S3/L3-S5	DE-S4/L3-S6	DE-S5	DE-S6	TOTAL
Enseignements universitaires	A	Anglais			2	2	2	2			8
	E	Droit et vulnérabilité		2	2						4
	F	Psychologie, Science de l'éducation Sociologie et Anthropologie		3							3
	G	Analyse partagée des besoins de santé d'une population		4							4
		Organisation du travail en interprofessionnalité Conception d'une action de promotion à la santé			3						3
	H	Initiation à la recherche		2	2	2	8				14
	R1	Sciences de la réadaptation				2	2				4
	R2	Santé numérique				1	1				2
	Optionnelle	Valorisation de l'Engagement Etudiant (VEE)/UE surnuméraires			3		3				6
				13	12	10	13				48
Sciences biomédicales											
UE 10P. Sciences biomédicales	10P.1	Physique et biomécanique fondamentales appliquées	1								1
	10P.2	Biologie fondamentale	1								1
	10P.3	Anatomie, physiologie, biomécanique et cinésiologie du système locomoteur Niveaux 1, 2 et 3	2	2	1						5
	10P.4	Pathologies du système locomoteur : Troubles statiques-Traumatologie-pathologies orthopédiques-Rhumatologie-Pédiatrie			1	1	2				3
	10P.5	Anatomie, physiologie et pathologies du système tégumentaire	2	1							2
	10P.6	Anatomie, physiologie et pathologies du système neuromusculaire		1		1					2
	10P.7	Anatomie, physiologie et pathologies du système cardio-vasculaire et respiratoire			1	0					1
	10P.8	Anatomie, physiologie et pathologies du système endocrinien			1	0					1
	10P.9	Viellissement et impact sur l'ensemble des systèmes						2			2
	10P.10	Pharmacologie et thérapeutiques Niveaux 1 et 2		1	1						2
	10P.11	Prévention du risque infectieux	1								1
	10P.12	Oncologie							1		1
	XXXXXXXXXX							5	0	21	
Fondements et processus d'intervention en pédicurie-podologie											
UE 11P. Sciences et fondements de la pédicurie-podologie	11P.1	Modèles et fondements de la pédicurie-podologie	1								1
	11P.2	Introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie de diagnostic en pédicurie-podologie		2							2
	11P.3	Méthodologie de diagnostic et projet thérapeutique			2						2
	11P.5	Les dispositifs médicaux sur mesure en pédicurie-podologie : Orthèses Plantaires + Petits appareillages	1		1						2
	11P.6	Prescription en pédicurie-podologie					1				1
	11P.7	Unités d'intégration	1	1			2	1	12	17	17
	XXXXXXXXXX		3	3	3	3	3	1	12	16	16
Techniques d'intervention en pédicurie-podologie											
UE 12P. Techniques d'intervention en pédicurie-podologie	12P.1	Introduction aux étapes et techniques d'examen	2								2
	12P.2	Les étapes et protocoles de l'examen clinique en pédicurie-podologie : Niveaux 1 et 2		2	2						4
	12P.3	Explorations fonctionnelles, examens complémentaires et imageries			1	1					2
	12P.4	Le soin instrumental et physique en pédicurie-podologie	1								1
	12P.5	Traitements par pansements et contentions		1							1
	12P.6	Techniques de fabrication des orthèses plantaires	2	2	2	2					8
	12P.7	Diagnostic et Projet thérapeutiques appliqués à la pédicurie-podologie					1				1
	12P.8	Le soin orthétique : orthoplastie, orthonyxie, prothèses digitales et unguéales			1	2					3
	12P.9	Calcéologie			1	0					1
	12P.10	Education thérapeutique en pédicurie-podologie						2			2
	XXXXXXXXXX	5	5	7	6	2	0	25		25	
Posture professionnelle											
UE 15P. Posture	15P.1	Législation professionnelle						1	1	2	
	15P.2	Gestion professionnelle						2		2	
	15P.3	Méthodes et outils de qualité et de traçabilité							1	1	
	15P.4	Formation aux gestes et soins d'urgence (FGSU)						1		1	
	15P.5	Projection professionnelle						2	2	2	
	15P.6	Activités physiques et sportives en santé						2	2	2	
							6	6	0		
Recherche appliquée											
UE 16P. Recherche appliquée	16P.1	Anglais professionnel						2	2		
	16P.2	Initiation à la recherche						4			
							6	2			
UE 20P. Formation clinique/Stages			2	5	5	6	10	10	38	38	
TOTAL			30	30	30	30	30	30	180	180	

2. La maquette de formation en Ergothérapie

UE	Domaines		Positionnement dans les semestres						
			L1 S1/S2	DE/S1 L/S3	DE/S2 L/S4	DE/S3 L/S5	DE/S4 L/S6	DE/S5	DE / S6
Enseignements universitaires		UE. A Anglais		2	2	2	2	2	2
		UE.R1 Sciences de la réadaptation				2	2		
		UE.R2 Santé numérique				1	1		
		UE .E Droit et vulnérabilité (législation, éthique, déontologie)		2	2				
		UE F SHS Psychologie et Sciences de l'Education		3					
		UE. F SHS Sociologie et Anthropologie			3				
		UE G Analyse partagée des besoins de santé d'une population		4					
		UE G Action de promotion de la santé en interprofessionnalité			3				
		UE.G Organisation du travail en interprofessionnalité				3			
		UE.H Initiation à la recherche		2	2	2	8	2	10
		Valorisation de l'engagement			3 ^{en surnuméraire}		3 ^{en surnuméraire}		
TOTAL				13	12	10	13	4	12
Enseignements métier	UE. 10 Sciences biomédicales	10.1 Structures anatomiques et fonctions organiques		3	3	1		1	
		10.2 Dysfonctionnements			2	2	2	1	
	UE. 11 Processus d'intervention en ergothérapie	11.1 Démarche d'intervention en ergothérapie		1					
		11.2 Méthodes et techniques d'évaluation		2	2	1			
		11.3 Diagnostic en ergothérapie		2					
		11.4 Analyse d'activité en ergothérapie		1	2	1			
		11.5 Approfondir un domaine d'exercice en ergothérapie							1
		11.6 Unités d'intégration			1	1	2	3	4
	UE.12 Techniques d'intervention en ergothérapie	12. 1 Outils de communication				1			
		12.2 Technique de rééducation et réadaptation				2	4	3	2
		12.3 Traitement orthétique				2			
		12.4 Techniques de positionnement				1			
	UE. 13 Science de l'occupation	13.1 Fondement de l'ergothérapie		2					
		13.2 Les modèles conceptuels		2	2				
	UE.14 Prévention et compensation	14.1 Aides techniques humaines et animales		2					
		14.2 Prévention liée à l'activité professionnelle		1	1		1	1	1
		14.3 Techniques et outils d'aménagement de l'environnement		1	1				
		14.4 ETP / Médiation, relation et cadre thérapeutique (+simu)						3	
		14.5 Ergonomie						1	
		14.6 AFGSU						1	
	UE. 15 Posture professionnelle	15.1 Organisation de la pratique professionnelle et législation						2	
		15.2 Partenariats et réseaux de l'ergothérapeute						2	2
		UE. 20 Stage			4	8	8	8	8
TOTAL ECTS DE				17	18	20	17	26	18
TOTAL SEMESTRE			30	30	30	30	30	30	30

L1 PASS / LAS / STAPS

3. La maquette de formation en masso-kinésithérapie

Maquette Pédagogique IFMK Cycle 1 Licence "Sciences pour la santé parcours rééducation/réadaptation" IFPEK RENNES							
UE			L1 S1/S2	K2		K3	
				DE: S3 L2: S3	DE: S4 L2: S4	DE: S5 L3: S5	DE: S6 L3: S6
UEs Licence "Sciences pour la santé parcours rééducation/ réadaptation"	A	Anglais	L1 PASS LAS STAPS (admission à l'IFMK)	2	2	2	2
	E	Droit et vulnérabilité		2	2		
	F	Psychologie, Sciences de l'Education		3			
		Sociologie et Anthropologie			3		
	G	Analyse partagée des besoins de santé d'une population		4			
		Action de promotion de la santé en interprofessionnalité			3		
		Organisation du travail en interprofessionnalité				3	
	H	Initiation à la démarche de recherche		2	2	2	8
	R 1	Sciences de la Réadaptation				2	2
R 2	Santé numérique			1	1		
Optionnelle	Valorisation de l'Engagement Etudiant (VEE)					3 surnuméraires	
TOTAL DES ECTS UNIVERSITAIRES				13	12	10	13
UEs filière masso- kinésithérapie	UE 10.1 K	Sciences Biomédicales		2	2	1	
	UE 10.2 K	Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)		5	5	4	1
	UE 10.3 K	Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1				2	2
	UE 11 K	Evaluations techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité		8	7	8	8
	UE 20 K	Formation clinique : stage 1		2			
		Formation clinique : stage 2			4		
Formation clinique : stage 3					5		
Formation clinique : stage 4						6	
TOTAL DES ECTS DES UEs "filière Masso-kinésithérapie"				17	18	20	17
TOTAL DES ECTS PAR SEMESTRE			30	30	30	30	30

Maquette Pédagogique IFMK cycle 2

			K4		K5	
UE			S7	S8	S9	S10
Enseignements fondamentaux	UE 14.	Droit, législation et gestion d'une structure			6	
	UE 15	Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	3	3		
	UE 16	Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	5	2		
	UE 17	Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	4	1		
	UE 18	Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	3	3		
Total			15	9	6	0
Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2	4		3	
	UE 20	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire 2		2	3	
	UE 21	Evaluations, techniques et outils d'interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2		2	3	
	UE 22	Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation		1	3	
	UE 23	Interventions spécifiques en kinésithérapie		2	6	
	UE 24	Interventions du kinésithérapeute en santé publique	2		3	
Total			6	7	21	0
Approfondissement et professionnalisation	UI 25	Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention		4		
	UE 26	Langue anglaise professionnelle		2		2
	UE 27	Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	1	2	3	
	UE 28	Mémoire				8
	UI 29	Analyse et amélioration de la pratique professionnelle				4
	UE 30	Stage 5		6		
		Stage 6			6	
		Stage 7 - Clinicat				12
	UE 31	Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 4	2	0		
UE 32	Spécialisation : MS Sport, MS TM, RCVIT, Neuromusculaire				4	
Total			9	14	3	30
			30	30	30	30